



Compte-rendu de la réunion du Groupe préparatoire d'experts de la région africaine pour l'élaboration de Propositions communes africaines pour la première session de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR-2004)
(Abidjan, Côte d'Ivoire, 8 - 12 mars 2004)

CONTENU

N°	Titres	Page
1	Objet	2
2.	Participation	2
3.	Cérémonie d'ouverture	2
4.	Structure de la réunion	2
5.	Rapport de la séance d'information	2
6.	Rapport de la séance préparatoire	3
7.	Cérémonie de clôture	3
8.	Conclusions et recommandations du Secrétariat général de l'UAT	3
	Annexes:	5
	Annexe 1 – Projets de Propositions communes africaines (PCA)	5
	Annexe 2 – Aperçu de l'ordre du jour et du programme de travail	57
	Annexe 3 – Rapport de la séance d'information	58
	Annexe 4 – Rapport de la séance préparatoire	61
	Annexe 5 – Allocutions de la cérémonie d'ouverture	65
	Annexe 6 – Allocution de la cérémonie de clôture	74
	Annexe 7 – Motion de remerciements	82
	Annexe 8 – Liste consolidée des participants (Séances préparatoire et d'information)	83

1. Objet

L'objet de la réunion du Groupe préparatoire d'experts de la région africaine était de rédiger des Propositions communes africaines (PCA) pour la première session de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR-2004), afin de permettre aux pays africains de parler d'une seule voix lors de la Conférence, à travers des PCA arrivées à maturité.

2. Participation

Vingt-neuf (29) pays africains, la CEPT et les experts du Groupe Thalès, ainsi que des experts du Secrétariat général de l'UAT, ont participé à la réunion où étaient représentés par quatre-vingt-douze participants. La liste consolidée des participants figure à l'Annexe 2.

3. Cérémonie d'ouverture

La réunion s'est tenue à l'Hôtel Ivoire d'Abidjan, du 8 au 12 mars 2004. La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de l'Invité d'honneur, le ministre des Nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, Son Excellence M. Hamed Bakayoko, qui a solennellement ouvert la réunion.

Le discours du ministre a été précédé par une allocution du Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi.

Le discours du ministre et l'allocution du Secrétaire général figurent à l'Annexe 5.

4. Structure de la réunion

La réunion s'est déroulée en deux séances : la séance d'information et la séance préparatoire. L'aperçu de l'ordre du jour et du programme de travail figurent à l'Annexe 2. La séance d'information a duré deux jours (les 8 et 9 mars 2004), tandis que la séance préparatoire a duré trois jours (du 10 au 12 mars 2004).

5. Rapport de la séance d'information

La séance d'information a été présidée par la Côte d'Ivoire, représentée par M. Kouakou Yao Jean-Baptiste, et a été facilitée par le Secrétariat général.

Pendant la séance d'ouverture, le Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi, a prononcé une allocution de bienvenue à tous les participants et exprimé sa gratitude à la CEPT et au Groupe Thalès d'avoir accepté de prendre part à la séance d'information, en dépit des courts délais de notification.

Les exposants ont mis l'accent sur les points à l'ordre du jour de la Conférence et répondu aux questions des participants. Le rapport de la séance d'information est joint à l'Annexe 3.

6. Rapport de la séance préparatoire

Avant l'ouverture de la séance, le Secrétaire général, M. Akossi Akossi, a souhaité la bienvenue aux délégués à la réunion et exprimé sa gratitude aux Etats membres qui ont fait des contributions écrites aux travaux de la séance. Les résultats des travaux de la séance figurent à l'Annexe 1 contenant les projets de PCA. Le rapport de la séance préparatoire est joint à l'Annexe 4.

7. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par un discours du ministre des Nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, Son Excellence M. Hamed Bakayoko. Le discours a été précédé d'une allocution du Président des deux séances, M. Jean-Baptiste Yao Kouakou, qui a présenté le communiqué final, d'une motion de remerciement présentée, au nom des délégués par le Gabon, d'une allocution de M. John Tandoh, directeur général de l'Autorité nationale de la Communication du Ghana, et enfin d'une allocution de clôture du Secrétaire général de l'UAT. Le discours du ministre et les allocutions de la cérémonie de clôture figurent à l'Annexe 6.

8. Conclusions et recommandations du Secrétariat général de l'UAT

Il est réconfortant de noter que la réunion a atteint son objectif qui était de générer des projets de PCA. Pourtant, les Etats membres sont invités à prendre des mesures utiles par rapport aux recommandations ci-après, afin d'améliorer le processus des PCA à engager pour la seconde session de la CRR :

RECOMMANDATION 1

Adopter les projets de PCA afin de les valider pour en faire des PCA à part entière qui seront envoyées à l'UIT comme contribution de l'Afrique aux travaux de la CRR-2004.

RECOMMANDATION 2

Envoyer les listes des délégations nationales à la CRR-2004 au Secrétariat général, afin que l'équipe de défense des PCA soit connue avant l'ouverture de la Conférence.

RECOMMANDATION 3

Prendre une part active aux réunions consultatives de l'UAT (RCU) qui se tiendront sur les lieux de la CRR-2004 à Genève pour défendre et/ou réviser les PCA.

RECOMMANDATION 4

Fournir aux délégués à la CRR-2004 des ordinateurs portables afin de leur permettre de profiter des facilités de connexion sans fil de l'UIT pour accéder aux documents de la Conférence.

RECOMMANDATION 5

Se préparer à accueillir la réunion d'information qui se tiendra au cours de la seconde moitié de cette année (2004), en vue de la prise de mesures de suivi de la CRR-2004, dans le cadre des préparatifs de la seconde session de la CRR.

RECOMMANDATION 6

Se préparer à accueillir, dans le courant de l'année prochaine (2005), des réunions du Groupe préparatoire d'experts de la région africaine dans le cadre des préparatifs de la seconde session de la CRR.

RECOMMANDATION 7

Prendre une part active aux activités à organiser dans le cadre des préparatifs de la seconde session de la CRR.

RECOMMANDATION 8

Créer des Groupes préparatoires d'experts nationaux (GPEN) pour la rédaction de positions et de contributions nationales aux travaux de la seconde session de la CRR.

RECOMMANDATION 9

Informier le Secrétariat général de l'UAT de la création des GPEN et de leurs points focaux.

RECOMMANDATION 10

Financer la participation des membres des GPEN aux réunions préparatoires de l'UIT, de l'UAT et des partenaires de l'UAT.

PROJET DE PROPOSITIONS COMMUNES AFRICAINES

CONTENU

N°	Titre
1.	Introduction
2.	Projets de PCA relatifs au point de l'ordre du jour portant sur le « Décide 2.1 » de la Résolution 1185 révisée du Conseil
2.1	Chapitre 1 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
2.2	Chapitre 2 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
2.3	Chapitre 3 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
2.4	Chapitre 4 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
2.5	Chapitre 5 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
2.6	Chapitre 6 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
2.7	Chapitre 7 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
2.8	Chapitre 8 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
2.9	Chapitre 9 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc. 3)
3.	Projet de PCA sur le point « Décide 2.1 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil
4.	Projet de PCA sur le point « Décide 2.2 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil
5.	Projets de PCA sur le point « Décide 2.3 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil
6.	Projets de PCA sur le point « Décide 2.4 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil
7.	Projets de PCA sur le point « Décide 4 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil
8.	Projets de PCA sur le point « Décide 5 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil

1. Introduction

Dans la zone de planification définie au point « Décide 1 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil, les bandes 174-230 MHz et 470-862 MHz seront planifiées pour la radiodiffusion terrestre numérique, tout en assurant une protection suffisante aux stations de radiodiffusion analogiques existantes ou en projet et aux services primaires existants ou en projet et partageant ces bandes, conformément au Règlement des Radiocommunications.

La tendance mondiale à la numérisation de la radiodiffusion telles que la post-production et la transmission, et le développement soutenu de la technologie numérique, renforcent la conviction bien partagée que l'avènement de la radiodiffusion terrestre entièrement en numérique est une certitude.

Cependant, le passage de cet environnement analogique à un environnement entièrement en numérique s'effectuera en observant une période de transition difficile et complexe, en termes de temps nécessaire à ce changement et du comportement des consommateurs. Il faudra à cet effet que les diffusions analogique et numérique cohabitent pendant plusieurs années. Par conséquent, la transition coûtera cher et nécessitera une forte quantité de largeur de bande de fréquences.

Chaque pays peut décider de l'utilisation future de ces bandes de fréquences pour assurer la radiodiffusion en numérique. La Conférence offre une opportunité d'harmoniser au maximum l'utilisation future de ces bandes de fréquences, de réaliser cette transition en douceur et à moindre frais et d'assurer l'évolution diligente de la radiodiffusion en numérique.

Les propositions communes africaines (PCA) qui suivent sont basées sur le Rapport de l'UIT-R qui est le Document 3 de la première session de la Conférence. Afin d'éviter de soumettre de longs documents, il est proposé de simplement faire référence, le cas échéant, à la partie concernée du Rapport. La présentation des PCA est basée sur les directives contenues dans la Circulaire administrative de l'UIT N° 132 du 28 novembre 2003, qui stipule que :

- Les PCA sont structurées conformément à l'ordre du jour de la Conférence, contenu dans la Résolution 1185 modifiée du Conseil d'administration de l'UIT.
- Les PCA sont également regroupées en chapitres du Rapport soumis par l'UIT-R à la première session de la CRR, c'est-à-dire du Document 3 de la Conférence.

2. PROJET DE PCA RELATIF AU POINT « DECIDE 2.1 » DE LA RESOLUTION 1185 MODIFIEE DU CONSEIL

2.1 Chapitre 1 du Rapport de l'UIT-R à la CRR-04 (Doc 3)

PCA/xy/01

Le Rapport de l'UIT-R (Document 3 de la CRR-04) doit être considéré comme une base raisonnable, en attendant des améliorations, pour l'établissement d'un Rapport à soumettre à la seconde session de la CRR.

Justification

Le Rapport de l'UIT-R est le compte-rendu définitif du Groupe de travail (TG 6/8) du Groupe d'études 6 de l'UIT-R, qui a été mis sur pied pour apporter des éclaircissements sur certains points à l'ordre du jour de la première session de la CRR.

**Formulaire d'adoption des projets de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 1 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
Croix (X) = Rejet de la PCA
Blanc = Abstention

Veuillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
Secrétaire général
Union africaine des télécommunications
P O. Box 35282
00200 NAIROBI
Fax: +254 20 219445
E-mail: sg@atu-uat.org

	N° DE LA PCA	01		
1	Algérie			
2	Egypte			
3	Libye			
4	Maroc			
5	Tunisie			
6	Bénin			
7	Burkina Faso			
8	Cap-Vert			
9	Côte d'Ivoire			
10	Gambie			
11	Ghana			
12	Guinée-Conakry			
13	Guinée-Bissau			
14	Libéria			
15	Mali			
16	Mauritanie			
17	Niger			
18	Nigeria			
19	Sénégal			
20	Sierra-Leone			
21	Togo			
22	Angola			
23	Burundi			
24	Cameroun			
25	Rép. centrafricaine			
26	Tchad			
27	Congo-Brazzaville			
28	Rép. Dém. Du Congo			
29	Guinée équatoriale			
30	Gabon			
31	Rwanda			
32	Sao Tomé & Principe			
33	Comores			
34	Djibouti			
35	Erythrée			
36	Ethiopie			
37	Kenya			
38	Madagascar			
39	Ile Maurice			
40	Seychelles			
41	Somalie			
42	Soudan			
43	Tanzanie			
44	Ouganda			
45	Botswana			
46	Lesotho			
47	Malawi			
48	Mozambique			
49	Namibie			
50	Afrique du sud			
51	Swaziland			
52	Zambie			
53	Zimbabwe			
Total des Cosignataires				

Légende:

Coche (√) = Adoption ;

Croix (X) = Rejet ;

Blanc = Abstention

2.2. Chapitre 2 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR (Doc 3)

PCA/xy/01

Ajouter la définition d'une station existante de radiodiffusion analogique.

Station existante : c'est une station de radiodiffusion télévisuelle en service assurant la couverture d'une zone de service déterminée et dont l'assignation est inscrite :

- soit dans le registre principal international des fréquences (MIFR) ;
- soit dans le Plan ;
- soit à la fois dans le Plan et dans le MIFR ;
- soit encore notifiée au Bureau des Radiocommunications (BR) trois (3) mois avant le début de la deuxième session de la CRR-04.

PCA/xy/02

Ajouter la définition de stations de radiodiffusion analogique en projet.

Stations de radiodiffusion analogique en projet : il s'agit de toute assignation enregistrée comme entrée dans les Plans ST61 et GE 89 mis à jour.

PCA/xy/03

Ajouter la définition d'un Service existant.

Service existant : c'est un service autre qu'un service de radiodiffusion qui utilise les bandes qui font l'objet de la conférence de planification, qui opère conformément au Règlement des Radiocommunications, et qui devra être protégé pendant un certain temps à déterminer par l'Administration. Ce temps de protection peut être limité à la période de transition.

Justification

Cette importante question de définition de station de radiodiffusion existante ou en projet et de service existant ou en projet, a un impact direct sur le processus de planification du point de vue des contraintes à prendre en considération en fonction du nombre de stations et de services à protéger. Cependant les stations en service devront être protégées selon des modalités à fixer par la conférence.

Remarques:

1. Les Administrations doivent de toute urgence notifier au BR toutes les stations actuellement en service, afin que ces dernières soient dûment prises en compte lors du processus de planification ; cette recommandation est valable pour les stations affectées à des services autres que la radiodiffusion et utilisant les bandes qui font l'objet de la conférence de planification, conformément au Règlement des Radiocommunications.
2. Il est à noter que cette prise en compte constitue une contrainte pour le futur plan. Elle pourra être levée si cette protection est limitée à une certaine période de transition à déterminer par chaque Administration.

**Formulaire d'adoption des projets de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 2 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01	02	03						
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veuillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

	N° DE LA PCA	01	02	03		
1	Algérie					
2	Egypte					
3	Libye					
4	Maroc					
5	Tunisie					
6	Bénin					
7	Burkina Faso					
8	Cap-Vert					
9	Côte d'Ivoire					
10	Gambie					
11	Ghana					
12	Guinée-Conakry					
13	Guinée-Bissau					
14	Libéria					
15	Mali					
16	Mauritanie					
17	Niger					
18	Nigeria					
19	Sénégal					
20	Sierra-Leone					
21	Togo					
22	Angola					
23	Burundi					
24	Cameroun					
25	Rép. centrafricaine					
26	Tchad					
27	Congo-Brazzaville					
28	Rép. Dém. Du Congo					
29	Guinée équatoriale					
30	Gabon					
31	Rwanda					
32	Sao Tomé & Principe					
33	Comores					
34	Djibouti					
35	Erythrée					
36	Ethiopie					
37	Kenya					
38	Madagascar					
39	Ile Maurice					
40	Seychelles					
41	Somalie					
42	Soudan					
43	Tanzanie					
44	Ouganda					
45	Botswana					
46	Lesotho					
47	Malawi					
48	Mozambique					
49	Namibie					
50	Afrique du sud					
51	Swaziland					
52	Zambie					
53	Zimbabwe					
	Total des Cosignataires					

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;
 Croix (X) = Rejet ;
 Blanc = Abstention

2.3. Chapitre 3 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR-04 (Doc 3)

PCA/xy/01

Les couches de planification à trois éléments du paragraphe 3.4.3 du Rapport de l'UIT-R (Document 3 de la CRR-04) devront être déterminées avant l'ouverture des travaux de l'intersession.

Justification

Ces éléments de planification sont requis pour la définition des besoins numériques à soumettre pour les travaux de l'intersession.

PCA/xy/02

Le processus de planification devra aborder les deux bandes séparément : VHF- Bande III et UHF- Bandes IV et V.

Voir également le paragraphe 10.1.1.3 du Rapport de l'UIT-R.

Justification

L'utilisation de la bande III de VHF, en termes de fréquence, la canalisation, l'utilisation intensive de la télévision analogique ainsi que la future utilisation de T-DAB par certains pays mènent logiquement l'exécution de processus séparés de planification pour les bandes VHF et UHF.

PCA/xy/03

Bases pour le plan

Nous appuyons les paragraphes du Rapport de l'UIT-R relatifs aux Principes, avec quelques amendements portant sur les approches de planification et le processus de planification.

PCA/xy/04

Au paragraphe 3.4.1 du Rapport de l'UIT-R (Document 3 de la CRR-04) sur les Principes de planification, ajouter les points suivants:

- plan souple et orienté vers l'avenir;
- des négociations bilatérales ou multilatérales pour les assignations numériques et, le cas échéant, les plans intérimaires;
- les Administrations peuvent déclarer des besoins incompatibles comme étant compatibles
- Résolution des incompatibilités sur la base des résultats des opérations de planification réalisées entre les deux sessions et lors de la seconde session de la Conférence.

PCA/xy/05

Voir Paragraphe 3.4.1.2 du Rapport de l'UIT-R sur le Processus de planification.

Sur la base des résultats de la première session de la CRR, le choix de la méthode de planification par quadrillage ou non pourra se faire.

PCA/xy/06

Méthodes de planification

Les deux formulaires d'expression des besoins sont acceptables, qu'il s'agisse de l'assignation ou de l'allotissement.

PCA/xy/07

Bande III

L'utilisation de la bande VHF III devrait permettre à la fois l'utilisation des services de DVB-T et de T-DAB.

PCA /xy / 08

Dans la bande VHF III, il faudra maintenir le statu quo sur le canevas de canal à utiliser et, et le cas échéant, l'harmoniser avec les pays voisins pour assurer davantage de souplesse.

Justification

Cette Conférence est une occasion indiquée d'harmoniser dans la plus large mesure possible les composantes de l'environnement analogique telles que la canalisation, les espacements entre largeurs de bande et les autres caractéristiques, afin de créer d'avance un meilleur environnement numérique, susceptible de permettre une meilleure normalisation des futurs équipements et terminaux numériques, et ce, à des coûts plus réduits.

PCA /xy/09

Bandes IV et V

Pour ces administrations, le système DVB-T avec une largeur de bande de 8 MHz sera utilisé.

PCA /xy / 10

Les considérations suivantes devront être appliquées pour les bandes VHF et UHF :

- Le processus de planification devra tenir compte des configurations MFN, SFN, et mixte.
- Le nombre de variantes du système DVB-T dont il faudra tenir compte pendant le processus de planification devra être limité au minimum.

PCA /xy / 11

Dans la Bande VHF III, les différents modes de réception dont il faudra tenir compte pendant le processus de planification sont : le mode fixe, le mode portable et le mode mobile.

Dans les Bandes UHF IV et V, les modes de réception dont il faudra tenir compte pendant le processus de planification sont: le mode fixe, le mode portable et le mode mobile.

- Pour le DVB –T, l'emplacement probable pour la réception est 70%, 95%
- Pour T-DAB, l'emplacement probable pour la réception est 99%

PCA /xy / 12

La plupart des Administrations africaines sont favorables à l'utilisation du Scénario N° 2 dans la bande VHF III et des scénarios N° 2 et 3 dans les bandes UHF IV et V.

Cependant, chaque pays est souverain au moment d'opérer son choix définitif. Voir le paragraphe 3.4.2.3.2. du Rapport de l'UIT-R sur les scénarios de planification.

PCA /xy/ 13

Modifier le paragraphe 3.4.2.3.2 sur le Scénario de planification 2 du Rapport de l'UIT-R comme suit:

La principale hypothèse faite dans ce scénario est que pendant le processus de planification, toutes les assignations analogiques existantes ou en projet devront être protégées par tous les nouveaux besoins numériques ~~pendant une durée à fixer par la Conférence~~. Les assignations analogiques seraient converties en assignations numériques et feraient plus tard partie intégrante d'un plan futur entièrement numérique. Pour ce faire, il faudra appliquer des procédures appropriées à déterminer par la Conférence.

Justification

La portion soulignée de cette phrase est en contradiction avec un autre passage du chapitre 3 qui définit le Scénario 2 comme suit :

« Dans ce scénario, n'importe quelle Administration pourrait décider pour son propre compte :

- du moment où l'une quelconque de ses assignations analogiques serait convertie en assignations numériques »

Elle contredit par ailleurs le passage du Chapitre 6 qui définit la transition en ces termes :

« Le nouvel Accord devra prévoir une période de transition à l'issue de laquelle toutes les émissions de diffusion télévisuelle terrestre analogique seront suspendues. Cette période pourrait varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre ».

Ce processus de transition vers l'environnement de radiodiffusion numérique devra être bien géré et se dérouler progressivement et en douceur.

PCA /xy/14

Le nouvel Accord devra protéger les stations de radiodiffusion analogiques existantes ou en projet dont les Administrations souhaitent la protection.

Justification

Seules les stations existantes ou en projet qui ont fait l'objet de déclaration en bonne et due forme seront protégées.

PCA /xy/15

Les stations analogiques dont la protection a été sollicitée devront être traitées comme suit:

- Celles qui sont enregistrées dans les plans mis à jour ST61 et GE 89, et celles qui sont enregistrées dans le MIFR avec avis favorable, seront protégées de façon inconditionnelle ;
- Celles qui sont en service et qui ont été enregistrées avant le 1^{er} juillet 1997 dans le MIFR avec avis défavorable, seront protégées de façon inconditionnelle ;
- Celles qui sont en service et qui ont été enregistrées après le 1^{er} juillet 1997 et avant 10 mai 2001 dans le MIFR avec avis défavorable et pour lesquelles aucune plainte d'interférence n'a été reçue par le BR, seront protégées de façon inconditionnelle ;
- Celles qui sont en service et qui ont été enregistrées entre le 10 mai 2001 et le 10 mai 2004 dans le MIFR et avec avis défavorable, seront protégées sous conditions (voir **PCA/xy/16**) et avec, en remarque, la liste des Administrations affectées.
- Celles qui sont en service et qui ont été enregistrées entre le 10 mai 2004 et le [xx/yy/zzzz] dans le MIFR avec avis défavorable, seront protégés sous conditions (voir **PCA/xy/16**) et avec, en remarque, la liste des Administrations affectées.

PCA /xy/16

Les conditions de protection contenues dans la proposition ci-dessus (**PCA/xy/15**) sont les suivantes :

- La protection est limitée à une durée à convenir entre les Administrations concernées; ou
- Les Administrations concernées pourraient accepter, par des accords bilatéraux ou multilatéraux, une couverture télévisuelle mutuelle et réciproque ; ou encore
- Les Administrations concernées acceptent, par des accords bilatéraux ou multilatéraux, des brouillages réciproques et une légère réduction de la zone de service ;
- Pendant les négociations, il est souhaitable d'utiliser, le cas échéant, le modèle de propagation de données de champ ;
- Le nouvel Accord devra protéger les services primaires existants et prévus partageant les bandes 174-230 MHz et 470-862 MHz, et fonctionnant conformément au Règlement des Radiocommunications.

PCA /xy / 17

Le formulaire devra contenir:

- Les stations de radiodiffusion analogiques existantes ou en projet à protéger pendant le processus de planification de la seconde session ;

- Les stations de radiodiffusion analogiques existantes ou en projet à protéger pendant la phase de transition et non pendant le processus de planification de la seconde session ;
- Les besoins des services existant ou en projet à protéger pendant le processus de planification de la seconde session ;
- Les besoins des services existants ou en projet à protéger pendant la phase de transition et non pendant le processus de planification de la seconde session ;
- Les nouveaux besoins en matière de radiodiffusion numérique.

Justification

Il est très important de préciser qu'une station de radiodiffusion existante ou en projet ou un service existant ou en projet ont besoin d'être protégés pendant la transition et non pendant le processus de planification. Cette protection de ces différentes stations analogiques constitue une contrainte pour le futur plan numérique en termes d'efficacité du spectre et en terme de mise en service des assignations/allotissements numériques. Aussi, cette contrainte pourra-t-elle être allégée si cette protection est définie pour une certaine période de transition que chaque administration pourra déterminer.

PCA /xy/18

L'Administration devra déclarer si un besoin donné est destiné à être utilisé dans la bande VHF III ou dans les bandes UHF IV et V.
Voir également le paragraphe 10.1.2.1 du Rapport de l'UIT-R.

Justification

Il appartient à l'administration de choisir la bande de fréquences à utiliser pour un besoin donné. Le processus de planification affecte un canal ou une fréquence de la bande choisie au besoin après une analyse et une synthèse.

PCA /xy / 19

Le formulaire devra au moins contenir :

- les données du formulaire de notification T02;
- les éléments de planification (voir le paragraphe 3.4.3 du Chapitre 3 du Rapport de l'UIT-R sur Les informations relatives aux couches) ;
- le type de besoin en allotissement ou en assignation.

Voir Chapitre 9 du Rapport de l'UIT-R.

PCA /xy/ 20

Les données devront être présentées sous forme électronique, comme indiqué par le Bureau des Radiocommunications (BR).

Justification

Les données devront être sous les formes utilisées par le BR afin d'éviter des dépenses supplémentaires en ces temps de crise financière que connaît l'UIT.

**Formulaire d'adoption des projets de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 3 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Adoption (Cf. N.B. 1)										

N° DE LA PCA	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Adoption (Cf. N.B. 1)										

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

Cosignataires des PCA relatives au Chapitre 3

Annexe 2

	N° DE LA PCA	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15
1	Algérie															
2	Egypte															
3	Libye															
4	Maroc															
5	Tunisie															
6	Bénin															
7	Burkina Faso															
8	Cap-Vert															
9	Côte d'Ivoire															
10	Gambie															
11	Ghana															
12	Guinée-Conakry															
13	Guinée-Bissau															
14	Libéria															
15	Mali															
16	Mauritanie															
17	Niger															
18	Nigeria															
19	Sénégal															
20	Sierra-Leone															
21	Togo															
22	Angola															
23	Burundi															
24	Cameroun															
25	Rép. centrafricaine															
26	Tchad															
27	Congo-Brazzaville															
28	Rép. Dém. Du Congo															
29	Guinée équatoriale															
30	Gabon															
31	Rwanda															
32	Sao Tomé & Principe															
33	Comores															
34	Djibouti															
35	Erythrée															
36	Ethiopie															
37	Kenya															
38	Madagascar															
39	Ile Maurice															
40	Seychelles															
41	Somalie															
42	Soudan															
43	Tanzanie															
44	Ouganda															
45	Botswana															
46	Lesotho															
47	Malawi															
48	Mozambique															
49	Namibie															
50	Afrique du sud															
51	Swaziland															
52	Zambie															
53	Zimbabwe															
Total des Cosignataires																

Légende: Coche (√) = Adoption ; Croix (X) = Rejet ; Blanc = Abstention

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;
 Croix (X) = Rejet ;
 Blanc = Abstention

	N° DE LA PCA	16	17	18	19	20
1	Algérie					
2	Egypte					
3	Libye					
4	Maroc					
5	Tunisie					
6	Bénin					
7	Burkina Faso					
8	Cap-Vert					
9	Côte d'Ivoire					
10	Gambie					
11	Ghana					
12	Guinée-Conakry					
13	Guinée-Bissau					
14	Libéria					
15	Mali					
16	Mauritanie					
17	Niger					
18	Nigeria					
19	Sénégal					
20	Sierra-Leone					
21	Togo					
22	Angola					
23	Burundi					
24	Cameroun					
25	Rép. centrafricaine					
26	Tchad					
27	Congo-Brazzaville					
28	Rép. Dém. Du Congo					
29	Guinée équatoriale					
30	Gabon					
31	Rwanda					
32	Sao Tomé & Principe					
33	Comores					
34	Djibouti					
35	Erythrée					
36	Ethiopie					
37	Kenya					
38	Madagascar					
39	Ile Maurice					
40	Seychelles					
41	Somalie					
42	Soudan					
43	Tanzanie					
44	Ouganda					
45	Botswana					
46	Lesotho					
47	Malawi					
48	Mozambique					
49	Namibie					
50	Afrique du sud					
51	Swaziland					
52	Zambie					
53	Zimbabwe					
	Total des Cosignataires					

2.4 Chapitre 4 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR-04 (Doc 3)

PCA /xy/ 01

Ces Administrations soutiennent l'application de la Recommandation UIT-R P.1546 comme modèle de prédiction des propagations pour la CRR, à condition de corriger les anomalies qui y ont été relevées ; sinon la Recommandation UIT-R P.370 avec ses courbes associées sera appliquée pendant le processus de planification. Il faudra à cet effet tenir compte des différentes zones climatiques.

**Formulaire d'adoption du projet de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 4 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veuillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

	N° DE LA PCA	01		
1	Algérie			
2	Egypte			
3	Libye			
4	Maroc			
5	Tunisie			
6	Bénin			
7	Burkina Faso			
8	Cap-Vert			
9	Côte d'Ivoire			
10	Gambie			
11	Ghana			
12	Guinée-Conakry			
13	Guinée-Bissau			
14	Libéria			
15	Mali			
16	Mauritanie			
17	Niger			
18	Nigeria			
19	Sénégal			
20	Sierra-Leone			
21	Togo			
22	Angola			
23	Burundi			
24	Cameroun			
25	Rép. centrafricaine			
26	Tchad			
27	Congo-Brazzaville			
28	Rép. Dém. Du Congo			
29	Guinée équatoriale			
30	Gabon			
31	Rwanda			
32	Sao Tomé & Principe			
33	Comores			
34	Djibouti			
35	Erythrée			
36	Ethiopie			
37	Kenya			
38	Madagascar			
39	Ile Maurice			
40	Seychelles			
41	Somalie			
42	Soudan			
43	Tanzanie			
44	Ouganda			
45	Botswana			
46	Lesotho			
47	Malawi			
48	Mozambique			
49	Namibie			
50	Afrique du sud			
51	Swaziland			
52	Zambie			
53	Zimbabwe			
Total des Cosignataires				

Légende:

Coche (√) = Adoption ;
 Croix (X) = Rejet ;
 Blanc = Abstention

2.5 Chapitre 5 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR-04 (Doc 3)

PCA / xy/01

Ces administrations appuient les paragraphes du Chapitre 5 du Rapport de l'UIT-R relatifs aux Critères de planification, aux Modes de réception, aux Ratio de protection, au Gabarit de spectre et à la Configuration des réseaux.

**Formulaire d'adoption du projet de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 5 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

Cosignataires de la PCA sur le Chapitre 5

Annexe 2

	N° DE LA PCA	01		
1	Algérie			
2	Egypte			
3	Libye			
4	Maroc			
5	Tunisie			
6	Bénin			
7	Burkina Faso			
8	Cap-Vert			
9	Côte d'Ivoire			
10	Gambie			
11	Ghana			
12	Guinée-Conakry			
13	Guinée-Bissau			
14	Libéria			
15	Mali			
16	Mauritanie			
17	Niger			
18	Nigeria			
19	Sénégal			
20	Sierra-Leone			
21	Togo			
22	Angola			
23	Burundi			
24	Cameroun			
25	Rép. centrafricaine			
26	Tchad			
27	Congo-Brazzaville			
28	Rép. Dém. Du Congo			
29	Guinée équatoriale			
30	Gabon			
31	Rwanda			
32	Sao Tomé & Principe			
33	Comores			
34	Djibouti			
35	Erythrée			
36	Ethiopie			
37	Kenya			
38	Madagascar			
39	Ile Maurice			
40	Seychelles			
41	Somalie			
42	Soudan			
43	Tanzanie			
44	Ouganda			
45	Botswana			
46	Lesotho			
47	Malawi			
48	Mozambique			
49	Namibie			
50	Afrique du sud			
51	Swaziland			
52	Zambie			
53	Zimbabwe			
Total des Cosignataires				

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;
 Croix (X) = Rejet ;
 Blanc = Abstention

2.6 Chapitre 6 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR-04 (Doc 3)

PCA /xy/01

Après le paragraphe 6.3 du Rapport de l'UIT-R (Document 3 de la CRR-04), AJOUTER le texte suivant:

La bande VHF III est très utilisée pour la télévision analogique comme couverture universelle, et d'importants investissements ont été consentis pour le développement et le renouvellement des équipements des stations de diffusion télévision en VHF. Par contre, dans les pays concernés, les bandes UHF sont beaucoup moins utilisées.

D'une manière générale, l'utilisation qui est actuellement faite des Bandes III, IV & V est très différente. Il en est de même des situations de marché et des acteurs industriels qui varient d'un pays à un autre, et d'une région à une autre.

Par conséquent, dans la bande VHF, la durée de la transition serait plus longue qu'elle ne le serait dans les bandes UHF.

PCA / xy/02

Modifier le paragraphe 6.4.2 du Rapport de l'UIT-R sur le Scénario de planification N° 2 (Document 3 de la CRR-04), comme suit:

6.4.2 Scénario de planification N° 2

Dans ce scénario (§ 3.4.2.3.2) toutes les assignations analogiques existantes ou en projet devront être protégées contre les nouveaux besoins numériques, et les assignations analogiques devront être converties en assignations numériques à une date appropriée à fixer par la Conférence et feront partie du plan entièrement numérique.

Justification

Voir les raisons invoquées pour à la proposition **PCA /xy/27** au Chapitre 3.

**Formulaire d'adoption des projets de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 6 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01	02							
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

	N° DE LA PCA	01	02		
1	Algérie				
2	Egypte				
3	Libye				
4	Maroc				
5	Tunisie				
6	Bénin				
7	Burkina Faso				
8	Cap-Vert				
9	Côte d'Ivoire				
10	Gambie				
11	Ghana				
12	Guinée-Conakry				
13	Guinée-Bissau				
14	Libéria				
15	Mali				
16	Mauritanie				
17	Niger				
18	Nigeria				
19	Sénégal				
20	Sierra-Leone				
21	Togo				
22	Angola				
23	Burundi				
24	Cameroun				
25	Rép. centrafricaine				
26	Tchad				
27	Congo-Brazzaville				
28	Rép. Dém. Du Congo				
29	Guinée équatoriale				
30	Gabon				
31	Rwanda				
32	Sao Tomé & Principe				
33	Comores				
34	Djibouti				
35	Erythrée				
36	Ethiopie				
37	Kenya				
38	Madagascar				
39	Ile Maurice				
40	Seychelles				
41	Somalie				
42	Soudan				
43	Tanzanie				
44	Ouganda				
45	Botswana				
46	Lesotho				
47	Malawi				
48	Mozambique				
49	Namibie				
50	Afrique du sud				
51	Swaziland				
52	Zambie				
53	Zimbabwe				
	Total des Cosignataires				

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;
 Croix (X) = Rejet ;
 Blanc = Abstention

2.7 Chapitre 7 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR-04 (Doc 3)

PCA / xy/01

Ces Administrations appuient les Scénarios 2 et 3 comme modalités de partage de la bande VHF III entre les services de DVB-T et de T-DAB.

Voir le Chapitre 7 du Rapport de l'UIT-R (Document 3 de la CRR-04) sur les Scénarios de partage de la bande VHF III entre les services de DVB-T et de T-DAB.

Justification

- Pour éviter des problèmes d'incompatibilité entre la DVB-T et la T-DAB dans les zones frontalières, et assurer une meilleure utilisation du spectre ;
- Pour favoriser la transition de la télévision analogique au système de DVB-T.

**Formulaire d'adoption du projet de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 7 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1

Légende :

- Coche (√) = Adoption de la PCA
- Croix (X) = Rejet de la PCA
- Blanc = Abstention

Veuillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

	N° DE LA PCA	01		
1	Algérie			
2	Egypte			
3	Libye			
4	Maroc			
5	Tunisie			
6	Bénin			
7	Burkina Faso			
8	Cap-Vert			
9	Côte d'Ivoire			
10	Gambie			
11	Ghana			
12	Guinée-Conakry			
13	Guinée-Bissau			
14	Libéria			
15	Mali			
16	Mauritanie			
17	Niger			
18	Nigeria			
19	Sénégal			
20	Sierra-Leone			
21	Togo			
22	Angola			
23	Burundi			
24	Cameroun			
25	Rép. centrafricaine			
26	Tchad			
27	Congo-Brazzaville			
28	Rép. Dém. Du Congo			
29	Guinée équatoriale			
30	Gabon			
31	Rwanda			
32	Sao Tomé & Principe			
33	Comores			
34	Djibouti			
35	Erythrée			
36	Ethiopie			
37	Kenya			
38	Madagascar			
39	Ile Maurice			
40	Seychelles			
41	Somalie			
42	Soudan			
43	Tanzanie			
44	Ouganda			
45	Botswana			
46	Lesotho			
47	Malawi			
48	Mozambique			
49	Namibie			
50	Afrique du sud			
51	Swaziland			
52	Zambie			
53	Zimbabwe			
Total des Cosignataires				

Légende:

Coche (√) = Adoption ;
 Croix (X) = Rejet ;
 Blanc = Abstention

2.8 Chapitre 8 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR-04 (Doc 3)

PCA / xy/01

Modifier le paragraphe 8.1.4.1.1. du Rapport de l'UIT-R (Document 3 de la CRR-04), comme suit:

8.1.4.1.1 Données relatives aux besoins de protection de la radiodiffusion numérique terrestre

Les éléments de base requis pour assurer la protection des assignations de radiodiffusion numérique terrestre sont les suivants:

- la fréquence centrale;
- le type de service;
- l'étendue du champ à protéger;
- le ratio de protection en fonction de l'écart de fréquence entre les autres services et les fréquences du centre de radiodiffusion numérique terrestre;
- la durée pendant laquelle la protection est requise.

La zone de couverture de la radiodiffusion numérique terrestre est généralement décrite par un ensemble ~~de points de mesure (longitude, latitude et altitude)~~ et de caractéristiques (emplacement des antennes d'émission, puissance rayonnée, etc.).

Pour la réception fixe, il faudra déterminer le modèle de l'antenne, le niveau de polarisation et la direction du faisceau principal.

**Formulaire d'adoption du projet de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 8 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

	N° DE LA PCA	01		
1	Algérie			
2	Egypte			
3	Libye			
4	Maroc			
5	Tunisie			
6	Bénin			
7	Burkina Faso			
8	Cap-Vert			
9	Côte d'Ivoire			
10	Gambie			
11	Ghana			
12	Guinée-Conakry			
13	Guinée-Bissau			
14	Libéria			
15	Mali			
16	Mauritanie			
17	Niger			
18	Nigeria			
19	Sénégal			
20	Sierra-Leone			
21	Togo			
22	Angola			
23	Burundi			
24	Cameroun			
25	Rép. centrafricaine			
26	Tchad			
27	Congo-Brazzaville			
28	Rép. Dém. Du Congo			
29	Guinée équatoriale			
30	Gabon			
31	Rwanda			
32	Sao Tomé & Principe			
33	Comores			
34	Djibouti			
35	Erythrée			
36	Ethiopie			
37	Kenya			
38	Madagascar			
39	Ile Maurice			
40	Seychelles			
41	Somalie			
42	Soudan			
43	Tanzanie			
44	Ouganda			
45	Botswana			
46	Lesotho			
47	Malawi			
48	Mozambique			
49	Namibie			
50	Afrique du sud			
51	Swaziland			
52	Zambie			
53	Zimbabwe			
Total des Cosignataires				

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;
 Croix (X) = Rejet ;
 Blanc = Abstention

2.9 Chapitre 9 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR-04 (Doc 3)

PCA / xy/01

Lorsqu'une Administration ne fournit pas des données reconnues par la Conférence comme obligatoires, le BR, après un rappel, devra utiliser par défaut le MIFR ou le plan pertinent.

Justification

Il y a lieu de prévoir de tels cas afin de ne pas bloquer le processus de planification.

Ce traitement par défaut pourrait également être valable pendant les activités de l'intersession.

**Formulaire d'adoption du projet de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 9 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
Croix (X) = Rejet de la PCA
Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
Secrétaire général
Union africaine des télécommunications
P O. Box 35282
00200 NAIROBI
Fax: +254 20 219445
E-mail: sg@atu-uat.org

	N° DE LA PCA	01		
1	Algérie			
2	Egypte			
3	Libye			
4	Maroc			
5	Tunisie			
6	Bénin			
7	Burkina Faso			
8	Cap-Vert			
9	Côte d'Ivoire			
10	Gambie			
11	Ghana			
12	Guinée-Conakry			
13	Guinée-Bissau			
14	Libéria			
15	Mali			
16	Mauritanie			
17	Niger			
18	Nigeria			
19	Sénégal			
20	Sierra-Leone			
21	Togo			
22	Angola			
23	Burundi			
24	Cameroun			
25	Rép. centrafricaine			
26	Tchad			
27	Congo-Brazzaville			
28	Rép. Dém. Du Congo			
29	Guinée équatoriale			
30	Gabon			
31	Rwanda			
32	Sao Tomé & Principe			
33	Comores			
34	Djibouti			
35	Erythrée			
36	Ethiopie			
37	Kenya			
38	Madagascar			
39	Ile Maurice			
40	Seychelles			
41	Somalie			
42	Soudan			
43	Tanzanie			
44	Ouganda			
45	Botswana			
46	Lesotho			
47	Malawi			
48	Mozambique			
49	Namibie			
50	Afrique du sud			
51	Swaziland			
52	Zambie			
53	Zimbabwe			
Total des Cosignataires				

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;
 Croix (X) = Rejet ;
 Blanc = Abstention

3. Projet de PCA sur le point de l'ordre du jour relatif au « Décide 2.2 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil

PCA/xy / 01

La date limite de soumission des besoins devrait être fixée à trois mois avant le début de la seconde session ;

Justification

Un délai de trois mois est un compromis acceptable entre la nécessité de disposer suffisamment de temps pour mener des opérations de planification et du temps nécessaire pour permettre l'échange des données entre les Administrations et le Bureau des Radiocommunications (validation et correction des données).

**Formulaire d'adoption du projet de PCA sur le point
"Décide 2.2" de la Résolution 1185 modifiée**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

Cosignataires de la PCA sur le point « Décide 2.2 » de la Résolution 1185 modifiée

	N° DE LA PCA	01		
1	Algérie			
2	Egypte			
3	Libye			
4	Maroc			
5	Tunisie			
6	Bénin			
7	Burkina Faso			
8	Cap-Vert			
9	Côte d'Ivoire			
10	Gambie			
11	Ghana			
12	Guinée-Conakry			
13	Guinée-Bissau			
14	Libéria			
15	Mali			
16	Mauritanie			
17	Niger			
18	Nigeria			
19	Sénégal			
20	Sierra-Leone			
21	Togo			
22	Angola			
23	Burundi			
24	Cameroun			
25	Rép. centrafricaine			
26	Tchad			
27	Congo-Brazzaville			
28	Rép. Dém. Du Congo			
29	Guinée équatoriale			
30	Gabon			
31	Rwanda			
32	Sao Tomé & Príncipe			
33	Comores			
34	Djibouti			
35	Erythrée			
36	Ethiopie			
37	Kenya			
38	Madagascar			
39	Ile Maurice			
40	Seychelles			
41	Somalie			
42	Soudan			
43	Tanzanie			
44	Ouganda			
45	Botswana			
46	Lesotho			
47	Malawi			
48	Mozambique			
49	Namibie			
50	Afrique du sud			
51	Swaziland			
52	Zambie			
53	Zimbabwe			
	Total des Cosignataires			

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;

Croix (X) = Rejet ;

Blanc = Abstention

4. Projet de PCA sur le point de l'ordre du jour relatif au « Décide 2.3 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil

PCA/xy / 01

La durée de la seconde session devra être de cinq semaines.

La date de la seconde session devra être fixée au début de 2006 ;

Justification

Cinq semaines sont nécessaires pour examiner le nouveau plan, engager des négociations, conclure des accords multilatéraux concernant les calendriers et le processus de transition, et pour aborder les problèmes de compatibilité.

**Formulaire d'adoption du projet de PCA sur le point
"Décide 2.3" de la Résolution 1185 modifiée**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

Coche (√) = Adoption de la PCA

Croix (X) = Rejet de la PCA

Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
Secrétaire général
Union africaine des télécommunications
P O. Box 35282
00200 NAIROBI
Fax: +254 20 219445
E-mail: sg@atu-uat.org

Cosignataires de la PCA sur le point « Décide 2.3 » de la Résolution 1185 modifiée

	N° DE LA PCA	01		
1	Algérie			
2	Egypte			
3	Libye			
4	Maroc			
5	Tunisie			
6	Bénin			
7	Burkina Faso			
8	Cap-Vert			
9	Côte d'Ivoire			
10	Gambie			
11	Ghana			
12	Guinée-Conakry			
13	Guinée-Bissau			
14	Libéria			
15	Mali			
16	Mauritanie			
17	Niger			
18	Nigeria			
19	Sénégal			
20	Sierra-Leone			
21	Togo			
22	Angola			
23	Burundi			
24	Cameroun			
25	Rép. centrafricaine			
26	Tchad			
27	Congo-Brazzaville			
28	Rép. Dém. Du Congo			
29	Guinée équatoriale			
30	Gabon			
31	Rwanda			
32	Sao Tomé & Príncipe			
33	Comores			
34	Djibouti			
35	Erythrée			
36	Ethiopie			
37	Kenya			
38	Madagascar			
39	Ile Maurice			
40	Seychelles			
41	Somalie			
42	Soudan			
43	Tanzanie			
44	Ouganda			
45	Botswana			
46	Lesotho			
47	Malawi			
48	Mozambique			
49	Namibie			
50	Afrique du sud			
51	Swaziland			
52	Zambie			
53	Zimbabwe			
Total des Cosignataires				

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;

Croix (X) = Rejet ;

Blanc = Abstention

5. Projets de PCA sur le point de l'ordre du jour relatif au « Décide 2.4 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil

PCA/xy / 01

Un Accord unique devrait régir le service de radiodiffusion dans les bandes III, IV et V.

Le nouvel Accord contiendra les passages y afférents des plans ST61 et de GE89, avec leurs procédures, de même que le nouveau plan numérique avec ses procédures :

- un nouveau plan pour la radiodiffusion numérique terrestre dans la Bande III, avec des dispositions pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle ;
- un nouveau plan pour la radiodiffusion numérique dans les Bandes IV et V, avec des dispositions pour la diffusion télévisuelle ;
- le plan pour la télévision analogique dans les Bandes III, IV et V, Tél que le prévoit actuellement l'Accord ST61;
- le plan pour la télévision analogique dans les Bandes III, IV et V Tél que le prévoit actuellement l'Accord GE89;
- une liste, sous une certaine forme, des stations de télévision analogique coordonnées dans les Bandes III, IV et V dans certains pays de la zone de planification, qui ne sont pas régis par les dispositions des plans GE 89 et ST 61 ;
- Les dispositions devant régir le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique.

Les parties concernées des plans ST61 et GE89 devront être transférées dans le nouvel Accord avec leurs procédures respectives.

Justification

De l'avis de ces Administrations, la première alternative décrite dans le paragraphe 1.2.2.1 (Champ d'application de l'Accord) du Rapport de l'UIT-R (Document 3 de la CRR-04) est plus avantageuse.

PCA/xy/02

L'entrée en vigueur du nouvel Accord et des plans de fréquence qui l'accompagnent devra intervenir à un moment qui donne suffisamment de temps pour résoudre les problèmes d'incompatibilité non résolus pendant la seconde session, mais pas plus tard que 12 mois après la fin de la seconde session.

**Formulaire d'adoption des projets de PCA sur le point
"Décide 2.4" de la Résolution 1185 modifiée**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01	02							
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1

Légende :

Coche (√) = Adoption de la PCA

Croix (X) = Rejet de la PCA

Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

Cosignataires des PCA sur le point « Décide 2.4 » de la Résolution 1185 modifiée

	N° DE LA PCA	01	02		
1	Algérie				
2	Egypte				
3	Libye				
4	Maroc				
5	Tunisie				
6	Bénin				
7	Burkina Faso				
8	Cap-Vert				
9	Côte d'Ivoire				
10	Gambie				
11	Ghana				
12	Guinée-Conakry				
13	Guinée-Bissau				
14	Libéria				
15	Mali				
16	Mauritanie				
17	Niger				
18	Nigeria				
19	Sénégal				
20	Sierra-Leone				
21	Togo				
22	Angola				
23	Burundi				
24	Cameroun				
25	Rép. centrafricaine				
26	Tchad				
27	Congo-Brazzaville				
28	Rép. Dém. Du Congo				
29	Guinée équatoriale				
30	Gabon				
31	Rwanda				
32	Sao Tomé & Principe				
33	Comores				
34	Djibouti				
35	Erythrée				
36	Ethiopie				
37	Kenya				
38	Madagascar				
39	Ile Maurice				
40	Seychelles				
41	Somalie				
42	Soudan				
43	Tanzanie				
44	Ouganda				
45	Botswana				
46	Lesotho				
47	Malawi				
48	Mozambique				
49	Namibie				
50	Afrique du sud				
51	Swaziland				
52	Zambie				
53	Zimbabwe				
Total des Cosignataires					

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;

Croix (X) = Rejet ;

Blanc = Abstention

6. Projets de PCA pour le point de l'ordre du jour relatif au « Décide 3 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil

Les propositions faites au sujet du point 2.1 de l'ordre du jour sont valables pour le point 3.1 et vice-versa.

Justification

La majorité de la documentation qui constituera la base technique du Rapport de la première session pourront être valablement inclus dans la partie technique de l'Accord.

PCA/xy/01

Etablir des procédures de coordination entre les services de radiodiffusion tels que la T/DVB-T, la DVB-T/ analogique télévisuelle, la DVB-T/T-DAB, et la télévision analogique/T-DAB.

PCA/xy/02

Les Accords ST61 et GE 89 devront être révisés dans le but d'en abroger les passages transférés.

Justification

Pour tenir compte de la proposition PCA/xy/01 faite au sujet du point « Décide 2.4 ».

**Formulaire d'adoption des projets de PCA sur le point
"Décide 3" de la Résolution 1185 modifiée**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel
-

N° DE LA PCA	01	02							
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

Cosignataires des PCA sur le point « Décide 3 » de la Résolution 1185 modifiée

	N° DE LA PCA	01	02		
1	Algérie				
2	Egypte				
3	Libye				
4	Maroc				
5	Tunisie				
6	Bénin				
7	Burkina Faso				
8	Cap-Vert				
9	Côte d'Ivoire				
10	Gambie				
11	Ghana				
12	Guinée-Conakry				
13	Guinée-Bissau				
14	Libéria				
15	Mali				
16	Mauritanie				
17	Niger				
18	Nigeria				
19	Sénégal				
20	Sierra-Leone				
21	Togo				
22	Angola				
23	Burundi				
24	Cameroun				
25	Rép. centrafricaine				
26	Tchad				
27	Congo-Brazzaville				
28	Rép. Dém. Du Congo				
29	Guinée équatoriale				
30	Gabon				
31	Rwanda				
32	Sao Tomé & Príncipe				
33	Comores				
34	Djibouti				
35	Erythrée				
36	Ethiopie				
37	Kenya				
38	Madagascar				
39	Ile Maurice				
40	Seychelles				
41	Somalie				
42	Soudan				
43	Tanzanie				
44	Ouganda				
45	Botswana				
46	Lesotho				
47	Malawi				
48	Mozambique				
49	Namibie				
50	Afrique du sud				
51	Swaziland				
52	Zambie				
53	Zimbabwe				
Total des Cosignataires					

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;

Croix (X) = Rejet ;

Blanc = Abstention

7. Projets de PCA sur le point de l'ordre du jour relatif au « Décide 4 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil

PCA/xy/ 01

Organiser deux réunions consécutives de courte durée, en marge de la seconde session, en vue de réviser/abroger les Accords ST61 & GE89, conformément au point « *Décide 3.5* » de la Résolution 1185 (Modifiée 2003).

PCA/xy/02

Ces deux réunions de courte durée ne devront pas être organisées au même moment parce que certains pays sont signataires des deux Accords ST61 & GE89.

**Formulaire d'adoption des projets de PCA sur le point
"Décide 4" de la Résolution 1185 modifiée**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01	02							
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

Cosignataires des PCA sur le point « Décide 4 » de la Résolution 1185 modifiée

	N° DE LA PCA	01	02		
1	Algérie				
2	Egypte				
3	Libye				
4	Maroc				
5	Tunisie				
6	Bénin				
7	Burkina Faso				
8	Cap-Vert				
9	Côte d'Ivoire				
10	Gambie				
11	Ghana				
12	Guinée-Conakry				
13	Guinée-Bissau				
14	Libéria				
15	Mali				
16	Mauritanie				
17	Niger				
18	Nigeria				
19	Sénégal				
20	Sierra-Leone				
21	Togo				
22	Angola				
23	Burundi				
24	Cameroun				
25	Rép. centrafricaine				
26	Tchad				
27	Congo-Brazzaville				
28	Rép. Dém. Du Congo				
29	Guinée équatoriale				
30	Gabon				
31	Rwanda				
32	Sao Tomé & Príncipe				
33	Comores				
34	Djibouti				
35	Erythrée				
36	Ethiopie				
37	Kenya				
38	Madagascar				
39	Ile Maurice				
40	Seychelles				
41	Somalie				
42	Soudan				
43	Tanzanie				
44	Ouganda				
45	Botswana				
46	Lesotho				
47	Malawi				
48	Mozambique				
49	Namibie				
50	Afrique du sud				
51	Swaziland				
52	Zambie				
53	Zimbabwe				
Total des Cosignataires					

Légende:

Coche (√) = Adoption ;

Croix (X) = Rejet ;

Blanc = Abstention

8. Projets de PCA sur le point de l'ordre du jour relatif au « Décide 5 » de la Résolution 1185 modifiée du Conseil

PCA/xy/01

La CRR-04 devra mettre en place une Equipe de planification de projet ouverte aux Administrations qui, avec l'aide du BR, se chargera des opérations de planification avant la seconde session.

Voir Résolution XXX à élaborer.

PCA/xy/02

La CRR-04 devra rendre opérationnel la Commission spéciale sur la Réglementation et les Procédures, conformément à la Rés. 38-3.

Voir Résolution YYY à élaborer.

**Formulaire d'adoption des projets de PCA sur le point
"Décide 5" de la Résolution 1185 modifiée**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel

.....

N° DE LA PCA	01	02							
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org

Cosignataires des PCA sur le point « Décide 5 » de la Résolution 1185 modifiée

	N° DE LA PCA	01	02		
1	Algérie				
2	Egypte				
3	Libye				
4	Maroc				
5	Tunisie				
6	Bénin				
7	Burkina Faso				
8	Cap-Vert				
9	Côte d'Ivoire				
10	Gambie				
11	Ghana				
12	Guinée-Conakry				
13	Guinée-Bissau				
14	Libéria				
15	Mali				
16	Mauritanie				
17	Niger				
18	Nigeria				
19	Sénégal				
20	Sierra-Leone				
21	Togo				
22	Angola				
23	Burundi				
24	Cameroun				
25	Rép. centrafricaine				
26	Tchad				
27	Congo-Brazzaville				
28	Rép. Dém. Du Congo				
29	Guinée équatoriale				
30	Gabon				
31	Rwanda				
32	Sao Tomé & Príncipe				
33	Comores				
34	Djibouti				
35	Erythrée				
36	Ethiopie				
37	Kenya				
38	Madagascar				
39	Ile Maurice				
40	Seychelles				
41	Somalie				
42	Soudan				
43	Tanzanie				
44	Ouganda				
45	Botswana				
46	Lesotho				
47	Malawi				
48	Mozambique				
49	Namibie				
50	Afrique du sud				
51	Swaziland				
52	Zambie				
53	Zimbabwe				
Total des Cosignataires					

Légende:

Coche (✓) = Adoption ;

Croix (X) = Rejet ;

Blanc = Abstention

Aperçu de l'ordre du jour de la réunion

1. Séance d'ouverture
2. Séance d'information
3. Séance préparatoire
4. Séance de clôture.

Programme de travail de la réunion

Heure	1er jour 08/03/2004	2ème jour 09/03/2004	3ème jour 03/10/2004	4ème jour 03/11/2004	5ème jour 03/12/2004
8:00	Inscription				
9:00	Séance d'ouverture	S I	S P	S P	S P
10:00	Pause café/thé	Pause café/thé	Pause café/thé	Pause café/thé	Pause café/thé
11:00	S I	S I	S P	S P	S P
12:00	S I	S I	S P	S P	S P
13:00	Pause déjeuner				
14:00					
15:00	S I	S I	S P	S P	S P
16:00	S I	S I	S P	S P	Clôture
17:00					
18:00		DVB-T & DRM			
19:00		Groupe Thalès			
20:00					

Légende:

S P = Séance préparatoire

S I = Séance d'information

RAPPORT DE LA SÉANCE D'INFORMATION

1. Objet

L'objet de la Séance d'information était de familiariser les experts africains avec les principaux sujets à aborder lors de la première session de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR-2004), afin de leur permettre de rédiger des Propositions communes africaines (PCA) pendant la séance préparatoire de la réunion du Groupe préparatoire d'experts de la région africaine.

2. Personnel ressource

Les principales personnes ressources de cette réunion étaient les suivantes :

M. Akossi Akossi,	Secrétaire général de l'UAT
M. Jean-Baptiste Yao Kouakou	ATCI
M. Jim Connolly	CEPT
M. Chris van Diepenbeek	CEPT
M. Jean-Jacques Guitot	CEPT
M. Philippe Mege	Groupe Thalès
M. Pierre Vasseur	Groupe Thalès
M. Gideon Mwakatobe	UAT

3. Exposés

La séance d'information a été présidée par la Côte d'Ivoire, représentée par M. Jean-Baptiste Yao Kouakou. Les exposés ont été précédés d'une allocution de bienvenue du Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi. Les exposés ci-après ont été présentés par la CEPT :

- i) Organisation de la CEPT
- ii) Organisation des travaux de la CRR au niveau de la CEPT
- iii) Mise à jour sur les activités du Groupe informel
- iv) Brève présentation des Propositions communes européennes
- v) Aspects techniques de la CRR
- vi) Débat sur le Rapport de l'UIT-R à la CRR (Doc. 3)
- vii) Moyens techniques pour la transition entre la radiodiffusion analogique à la diffusion télévisuelle en numérique.

Les exposés ci-après ont été présentés par le Groupe Thalès:

- i) La radiodiffusion vidéo terrestre en numérique (DVB-T)
- ii) La radio mondiale en numérique.

Les exposés ont été suivis de questions posées par les délégués au personnel ressource.

Les documents de la séance d'information seront disponibles sur le site Internet de l'UAT aussitôt que possible.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'INFORMATION

1. Séance d'ouverture
2. Organisation de la CEPT
3. Organisation des travaux de la CRR au niveau de la CEPT
4. Mise à jour sur les activités du Groupe informel
5. Brève présentation des Propositions communes européennes
6. Aspects techniques de la CRR
7. Débat sur le Rapport de l'UIT-R à la CRR (Doc. 3)
8. Moyens techniques pour la transition entre la radiodiffusion analogique à la diffusion télévisuelle en numérique.
9. La diffusion vidéo terrestre en numérique (DVB-T)
10. Digital Radio Mondial
11. Divers
12. Clôture

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SÉANCE D'INFORMATION

1^{ère} Journée, 8/3/04	
14.00	Allocutions d'ouverture
14.00 – 14.15	Organisation de la CEPT
14.15 - 14.45	Aperçu de la radiodiffusion en numérique
14.45 – 15.15	Organisation des travaux de la CRR au niveau de la CEPT
15.15 – 15.30	Mise à jour sur les activités du Groupe informel
15.30 – 16.00	Pause café/thé
16.00 – 17.00	Brève présentation des Propositions communes européennes
2^{ème} Journée, 9/3/2004	
9.00 - 10.00	Brève présentation des Propositions communes européennes (<i>suite</i>)
10.00 – 10.30	Aspects techniques de la CRR
10.30 – 11.00	Pause café/thé
11.00 – 13.00	Débat sur le Rapport de l'UIT-R à la CRR (Document 3)
13.00 – 14.30	Pause déjeuner
14.30 – 15.30	Moyens techniques pour la transition de la radiodiffusion analogique à la diffusion télévisuelle en numérique
15.30 – 15.45	La DVB-T
15.45 – 16.15	Pause café/thé
16.15 – 16.30	Digital Radio Mondial (DRM)
16.30 – 16.45	Divers
16.45 - 17.00	Clôture

RAPPORT DE LA SÉANCE PRÉPARATOIRE

1. OBJET

Le but de cette réunion était d'adopter des Propositions communes africaines (PCA) à partir des propositions des Administrations africaines pour la CRR-04.

2. PARTICIPATION

Trente Administrations, représentées par 82 participants, et le Secrétariat général de l'UAT ont pris part à ces assises. Le Groupe Thalès était représenté par un observateur. Voir la liste des participants (Annexe 1).

3. ORDRE DU JOUR- PROGRAMME DE TRAVAIL

(Voir Annexe 2)

4. ELECTION DU BUREAU

La réunion a élu le bureau suivant :

- Président : M. Jean Baptiste Yao Kouakou de Côte d'Ivoire ;
- Vice président : Mme Mathapelo Lengosane d'Afrique du Sud ;
- Rapporteurs : MM. Hilaire Mbega (Cameroun) et Johanes Magesa (Tanzanie).

5. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION

La réunion a décidé d'établir une commission afin d'analyser les propositions des Administrations et d'en faire une synthèse.

Ce groupe a été présidé par M. DJEMATENE (Algérie) avec comme rapporteurs les représentants du KENYA et du MALI.

Il comprenait également les délégués des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Tanzanie et Sénégal.

6. ADOPTION DES PROJETS DE PCA

La circulaire CA-132 du BR a été présentée par l'UAT dans le but d'expliquer la forme sous laquelle les propositions devraient être présentées à la Conférence. En outre, le processus d'adoption des propositions communes africaines (PCA) a été présenté.

Pour l'élaboration des projets de PCA, les contributions ont été présentées par les Administrations suivantes : Algérie, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Mali, Tanzanie. Une contribution du Groupe UAT- PEG a été également présentée.

Après un examen détaillé de ces contributions au sein d'un groupe de rédaction, les projets de PCA ont été présentés à la Commission puis à la Réunion qui les a adoptés. Ils sont au nombre de 41. Voir Annexe 3.

7. PROPOSITION D'EXPERTS AFRICAINS POUR LE GROUPE DE PLANIFICATION

Conformément à la Rés. 1185 (mod), un groupe de planification doit être composé de membres de différentes Administrations.

La réunion a convenu que les sous-régions africaines se concertent et présentent des candidats. Les propositions doivent parvenir au Secrétariat Général le plus tôt possible, mais au plus tard à l'ouverture de la CRR-04.

8. BUREAU DU GROUPE AFRICAIN A LA CONFERENCE

Il a été convenu de maintenir le groupe établi lors de la réunion d'information de l'UIT à GENEVE le 18/9/2003 comme suit :

Président : Algérie

Vice-président : Nigeria

Rapporteurs : UAT et URTNA

9. STRUCTURE DE LA CONFERENCE ET NOMINATION DES CANDIDATS AFRICAINS

Les consultations se poursuivent pour la désignation des candidats africains dans la structure de la conférence.

Il a été décidé que le sous-groupe de travail 5C proposé par le Groupe informel soit un groupe de travail de la plénière.

La réunion a appuyé la proposition du Groupe arabe et de la CEPT concernant la désignation de l'Algérie (Slimane Djematene) comme Président de la Commission 5.

10. DIVERS

Le Cameroun a présenté, à titre d'information, un document sur les IMT-2000 et a indiqué que les études sont encore en cours sur les IMT-2000 en dessous de 1 GHz tout en demandant le suivi dudit document.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PRÉPARATOIRE

1. Allocution d'ouverture du Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi
2. Election du Bureau
3.
 - Président
 - Vice-président
 - Rapporteur
4. Mise en place de Comités pour harmoniser les positions et contributions nationales relatives aux points de l'ordre du jour de la Conférence, et élaborer des Propositions communes africaines (PCA)
5. Adoption des rapports des Comités sur les projets de PCA
6. Proposition de structure de la CRR-2004 et nominations des titulaires de poste de la région Afrique
7. Proposition de structure de l'Equipe de projet chargée de la planification et de la nomination des experts africains
8. Adoption du rapport de la réunion préparatoire
9. Allocution de clôture par :
 - le Secrétaire général de l'UAT
 - le Président de la réunion préparatoire.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SÉANCE PRÉPARATOIRE

Heure	3 ^{ème} jour 10/3/2004	4 ^{ème} jour 11/3/2004	5 ^{ème} jour 10/3/2004
8:00	Inscription		
9:00	Point 1, 2 et 3 de l'ordre du jour	Travaux en commissions	Préparation du Rapport final
10:00	Pause café/thé		
11:00	Point 4 de l'ordre du jour	Travaux en commissions	Préparation du Rapport final
12:00	Travaux en commissions	Travaux en commissions	Point 7 et 8 de l'ordre du jour relatifs à la clôture de la séance
13:00	Déjeuner		
14:00			
15:00	Travaux en commissions	Point 5 de l'ordre du jour	
16:00		Adoption des rapports des commissions Point 6 de l'ordre du jour	Clôture (générale)
17:00			
18:00			
19:00			
20:00			

ALLOCUTIONS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

N°	Allocution	Page
1.	Discours d'ouverture officielle du ministre – Appendice 1	
2.	Allocution du Secrétaire général – Appendice 2	

MINISTRE DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES, DE L'INFORMATION
ET DES TELECOMMUNICATIONS

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS
A L'OUVERTURE
DE LA REUNION DES EXPERTS AFRICAINS POUR LA PREPARATION
DE LA CONFERENCE REGIONALE DES RADIOCOMMUNICATIONS
(ABIDJAN, DU 08 – 12 MARS 2004)

- Mesdames et Messieurs les représentants des Ministres,
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT),
- Monsieur le Représentant de l'Union des Radiodiffusions Télévisions Nationales d'Afrique (URTNA),
- Monsieur les Représentants de la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications (CEPT),
- Monsieur le Président du Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI),
- Monsieur le Président du Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA),
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire,
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la RTI,
- Messieurs les Directeurs Généraux,
- Distingués Représentants des Administrations Africaines des Télécommunications,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais de prime abord et au nom du Gouvernement de Réconciliation Nationale, vous saluer tous et souhaiter la cordiale bienvenue à nos amis venus des autres pays, à cette réunion d'experts pour la préparation de la Conférence Régionale des Radiocommunications chargé de planifier la Télévision Numérique de Terre dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz.

La Côte d'Ivoire, terre d'amitié et d'hospitalité, est très honorée d'avoir été choisie pour abriter cette importante rencontre. Votre présence en terre ivoirienne en ce moment ci témoigne de la confiance et de l'amitié que la Communauté des télécommunications africaines nourrit à l'endroit de notre pays.

Je voudrais aussi remercier et féliciter le Secrétaire Général de l'UAT d'avoir songé à organiser cette réunion, pour permettre aux experts africains de mieux comprendre les enjeux de la Conférence et d'harmoniser les positions de nos différents Etats sur les sujets importants qui seront débattus à Genève en mai prochain.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que c'est par sa Résolution 1185 adoptée en 2001 et révisée à la session de 2003 que le Conseil de l'UIT a décidé de convoquer, en deux sessions, une Conférence Régionale des Radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz.

La première session de cette conférence qui se tient à Genève du 10 au 28 mai 2004 a pour but de définir les bases nécessaires pour faciliter le travail de planification avant la seconde session et la forme sous laquelle les administrations devraient soumettre leurs besoins. C'est dire donc toute l'importance de cette première session dont dépendra en définitive la réussite de la planification. C'est pourquoi les questions essentielles qui doivent permettre d'assurer un développement continu et harmonieux des services de télévision dans l'ensemble de nos pays doivent être abordées et des solutions justes et équitables trouvées. Il s'agira, en effet :

- d'assurer une protection adéquate aux stations de télévision analogique existantes ou en projet contre les brouillages préjudiciables de toutes origines ;

- d'organiser une transition douce et harmonieuse en vue du passage des systèmes analogiques aux systèmes numériques, en permettant à chaque pays d'aller au changement à son rythme ;
- de garantir la disponibilité des fréquences, à tout moment et pour tous les pays, par un traitement juste et équitable des besoins.

Au cours de cette semaine vous aurez à prendre connaissance du rapport préparé par le Secteur des Radiocommunications de l'UIT (UIT-R) pour aider la Conférence à définir les bases techniques dont elle se servira pour la planification. Vous échangerez avec vos collègues européens et ceux représentant les Etats arabes pour harmoniser les points de vue. Mais surtout vous aurez à dégager des positions communes devant déboucher sur des propositions communes africaines (PCA) à soumettre à la Conférence.

Les spécialistes que vous êtes, j'en suis convaincu, cerneront avec exactitude les besoins réels de l'Afrique afin que ses intérêts soient efficacement défendus et protégés à GENEVE.

C'est par ces mots, Mesdames et Messieurs, que j'ai le plaisir de déclarer officiellement ouverte la réunion des Experts de la Région Afrique pour la préparation de la Conférence Régionale des Radiocommunications de 2004, et souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie.



**Allocution du Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi, à l'ouverture officielle de la réunion du Groupe préparatoire d'experts de la région Afrique pour la Conférence régionale des radiocommunications
(Abidjan 8-12 March 2004)**

- MONSIEUR L'INVITE D'HONNEUR, L'HONORABLE HAMED BAKAYOKO, MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION,
- HONORABLE REPRESENTANT DE LA CEPT,
- HONORABLES CHEFS DE DELEGATION,
- HONORABLES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS REGIONALES DES TELECOMMUNICATIONS,
- HONORABLES INVITES,
- HONORABLES DELEGUES,
- MESDAMES ET MESSIEURS,

PERMETTEZ-MOI, AVANT TOUT, D'EXPRIMER MA PROFONDE GRATITUDE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, POUR AVOIR ACCEPTE D'ACCUEILLIR LA REUNION DU GROUPE PREPARATOIRE D'EXPERTS DE LA REGION AFRICAINE POUR LA CONFERENCE REGIONALE DES RADIOCOMMUNICATIONS (CRR-2004) QUI SE TIENDRA A GENEVE, DU 10 AU 28 MAI 2004. LA FAIBLE PARTICIPATION DES PAYS AFRICAINS AU PROCESSUS PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE, A NECESSITE LA PRESENTE REUNION. LES PAYS D'AFRIQUE DOIVENT S'IMPREGNER DES QUESTIONS QUI FERONT L'OBJET DES DELIBERATIONS DE LA CONFERENCE ; D'OU L'IMPORTANCE DE CETTE REUNION D'INFORMATION. DE LA MEME MANIERE, LES PAYS DU CONTINENT DOIVENT PRENDRE POSITION SUR CHAQUE POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE. MIEUX, NOUS DEVONS, DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE, PARLER D'UNE SEULE VOIX LORS DE LA CONFERENCE, PARCE QUE NOS PROBLEMES SONT SIMILAIRES SINON IDENTIQUES. PARLER D'UNE SEULE VOIX EST LA RAISON MEME DE LA TENUE DE LA PRESENTE REUNION PREPARATOIRE A L'OCCASION DE LAQUELLE SERONT PRODUITES DES PROPOSITIONS COMMUNES AFRICAINES. PAR AILLEURS, IL EST DE NOTORIETE PUBLIQUE QUE ISOLE N'IMPORTE QUEL PAYS EST FAIBLE. AVEC LA MONDIALISATION, LES VOIX ISOLEES DES PAYS ONT DE MOINS EN MOINS D'IMPACT, TANDIS QUE LES VOIX DES GROUPES DE PAYS TELS QUE LA CEPT EN EUROPE, LA CITEL AUX AMERIQUES ET L'UAT EN AFRIQUE, SONT DE

PLUS EN PLUS ENTENDUES ET PRISES EN COMPTE. LA REUNION D'ABIDJAN VIENT DONC A SON HEURE.

JE NOTE AVEC UN REEL PLAISIR QU'EN L'ESPACE DE SEPT MOIS, LA COTE D'IVOIRE A ACCUEILLI DEUX EVENEMENTS MAJEURS DE L'UAT. APRES LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES, EN AOUT DERNIER, C'EST AUJOURD'HUI, C'EST LA REUNION DU GROUPE PREPARATOIRE D'EXPERTS POUR LA CONFERENCE REGIONALE DES RADIOCOMMUNICATIONS. CE QUI CONFIRME, SI BESOIN EN ETAIT LE SOUTIEN ACTIF DE LA COTE D'IVOIRE A L'UAT ET A L'INTEGRATION AFRICAINE. JE VOUDRAIS DONC SAISIR CETTE OPPORTUNITE POUR SALUER L'EXCELLENT TRAVAIL QU'ACCOMPLIT LA COTE D'IVOIRE POUR LA PROMOTION DE L'UNION AFRICAINE DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC). JE VOUDRAIS DONC EN APPELER A TOUS LES ETATS MEMBRES A APPUYER LA COTE D'IVOIRE EN S'ENGAGEANT, ENTRE AUTRES CHOSES, A ACCUEILLIR UN CERTAIN NOMBRE D'EVENEMENTS QUE L'UAT SE PROPOSE D'ORGANISER DANS LES MOIS A VENIR. A SAVOIR LA CONFERENCE DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS, LA REUNION DE SUIVI DE LA CONFERENCE REGIONALE DES RADIOCOMMUNICATIONS, ET VOUS DEMANDER DE PRIER SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, L'HONORABLE HAMED BAKAYOKO, DE TRANSMETTRE NOS SINCERES REMERCIEMENTS ET NOTRE PROFONDE GRATITUDE A SON EXCELLENCE LAURENT GBAGBO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, ET A TOUT LE PEUPLE DE CE PAYS, POUR LEUR CONSTANT APPUI AUX ACTIVITES DE L'UAT, MEME A UN MOMENT OU LA NATION EST CONFRONTEE A UNE SITUATION DIFFICILE.

MONSIEUR L'INVITE D'HONNEUR,
MESDAMES ET MESSIEURS,

PERMETTEZ-MOI UNE FOIS DE PLUS D'EXPRIMER MA GRATITUDE A LA CONFERENCE EUROPEENNE DES ADMINISTRATIONS DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (CEPT) D'AVOIR ACCEPTE D'ORGANISER ET DE CONDUIRE LA SEANCE D'INFORMATION DE LA PRESENTE REUNION, EN DEPIT DES DELAIS PLUTOT COURS DANS LESQUELS NOUS L'AVONS SOLLICITEE. LA CEPT EST LE LEADER DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE DIFFUSION TELEVISUELLE EN NUMERIQUE, TECHNOLOGIES QUE NOUS ASPIRONS TOUS VIVEMENT A UTILISER, UNE FOIS QUE L'ACCORD QUI SANCTIONNERA LES TRAVAUX DE LA CRR-2004-2005 AURA ENFIN ETE ADOPTE. LA CEPT EST REPRESENTEE ICI PAR TROIS EXPERTS. J'AI NOMME MM. JIM CONNOLLY, PRESIDENT DU GROUPE DE

TRAVAIL DE LA CEPT ECC SUR LA GESTION DES FREQUENCES, JEAN-JACQUES GUITOT DE L'ANFR DE FRANCE, ET CHRIS VAN DIEPENBEEK, PRESIDENT DE LA CEPT ECC. JE LEUR SOUHAITE SOLENNELLEMENT LA BIENVENUE A NOS TRAVAUX DE PREPARATION DES PAYS AFRICAINS A SIGNER UN ACCORD DURABLE POUR LA MISE EN ŒUVRE, DANS NOS PAYS, DE LA DIFFUSION EN NUMERIQUE. L'AFRIQUE A LE DEVOIR DE SE SOUVENIR DE LA CONTRIBUTION DE LA CEPT A L'AVENEMENT EN AFRIQUE DE LA RADIODIFFUSION EN NUMERIQUE.

MONSIEUR L'INVITE D'HONNEUR,
MESDAMES ET MESSIEURS,

AVEC VOTRE PERMISSION, JE VOUDRAIS PRESENTER BRIEVEMENT L'UNION AFRICAINE DES TELECOMMUNICATIONS (UAT). NOTRE UNION EST L'INSTITUTION SPECIALISEE DE L'UNION AFRICAINE (UA) CHARGEE DU DEVELOPPEMENT DES NTIC EN AFRIQUE. ELLE A SUCCEDE A L'UNION PANAFRICAINNE DES TELECOMMUNICATIONS (UPAT), QUI AVAIT ETE CREEE LE 7 DECEMBRE 1977. L'UAT A, POUR SA PART, ETE CREEE LE 7 DECEMBRE 1999, A LA SUITE DE LA RESTRUCTURATION REUSSIE DE L'UPAT.

L'UAT S'EST FIXEE CINQ DOMAINES D'ACTIVITES STRATEGIQUES A SAVOIR :

1. LA PRISE DE DECISIONS AU NIVEAU MONDIAL,
2. L'INTEGRATION DES MARCHES REGIONAUX,
3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES,
4. LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES
5. ET LA PRISE DE DECISIONS AU NIVEAU DES MEMBRES.

EN CETTE ERE DE MONDIALISATION GENEREE PAR LES NTIC, LA FORMULE DE RIGUEUR EST « LOIN DES YEUX, LOIN DU CŒUR ». L'AFRIQUE DOIT DONC ETRE PRESENTE ET SUFFISAMMENT PREPAREE POUR LES CONFERENCES INTERNATIONALES, AFIN DE S'ASSURER QUE LES RESSOURCES MONDIALES DE TIC SOIENT EQUITABLEMENT REPARTIES, ET QU'ELLE A LA JUSTE PART QUI LUI REVIENT. LE SECRETARIAT GENERAL DOIT DONC PREPARER SES MEMBRES A PARTICIPER A CES CONFERENCES MONDIALES. LE PROCESSUS DES PROPOSITIONS COMMUNES AFRICAINES (PCA) EST UN MOYEN CONSENSUEL DE S'ASSURER QUE LES MEMBRES DE L'UAT SONT PARES POUR LES CONFERENCES.

CE PROCESSUS EN EST ENCORE A SA PRIME JEUNESSE, ET NOUS AVONS LA CONVICTION QU'IL ABOUTIRA. NOUS L'AVONS APPLIQUE AVEC BEAUCOUP DE SUCCES POUR LA CONFERENCE DE PLENIPOTENTIAIRES DE L'UIT (PP-2002) ET POUR LA CONFERENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS (CMR-2003). NOUS L'UTILISONS ACTUELLEMENT POUR PREPARER LES MEMBRES DE L'UAT EN VUE DE LEUR PARTICIPATION A LA CONFERENCE REGIONALE DES RADIOCOMMUNICATIONS (CRR-2004/05), AU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION (SMSI-05) ET A L'ASSEMBLEE MONDIALE DE NORMALISATION DES TELECOMMUNICATIONS (AMNT-2004). NOUS COLLABORONS AVEC NOS PARTENAIRES QUE SONT LA CEPT, LA CITEL ET L'APT, EN VUE DE L'AMELIORATION DE CE PROCESSUS. NOUS PROCEDONS ACTUELLEMENT A SA REVISION POUR TENIR COMPTE DES REALITES SUR LE TERRAIN. A TITRE D'EXEMPLE, NOUS AVONS NOTE QUE LE FAIT D'ORGANISER DES REUNIONS COMME CELLE-CI NOUS COUTE CHER. SI NOUS NE POUVONS PAS EXCLURE LES REUNIONS DE NOS ACTIVITES, NOUS POUVONS AU MOINS EN REDUIRE LE NOMBRE AU STRICT MINIMUM, EN UTILISANT LES FACILITES OFFERTES PAR L'INTERNET. A CET EGARD, LE SECRETARIAT GENERAL A CREE, SUR SON SITE INTERNET, LE CONCEPT DES « FORUMS DE DELEGUES EN-LIGNE » A L'OCCASION DESQUELS LES MEMBRES DE L'UAT SE PRONONCENT SUR DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DES CONFERENCES. LES REUNIONS PHYSIQUES NE SERONT DONC UTILISEES QUE POUR PREPARER ET POUR ADOPTER LES PCA. J'AI LE PLAISIR DE VOUS ANNONCER QUE LES ETATS MEMBRES CI-APRES ONT ENVOYE AU SECRETARIAT GENERAL LEURS POSITIONS NATIONALES POUR LA CRR-2004 : IL S'AGIT DE L'ALGERIE, DU KENYA ET DU MALI, PAR ORDRE D'ARRIVEE DESDITES CONTRIBUTIONS. CES POSITIONS SERONT SOUMISES A LA PRESENTE REUNION PREPARATOIRE ET SERVIRONT A LA PRODUCTION DE PCA. J'AI EGALEMENT LE PLAISIR DE VOUS INFORMER QUE LE GROUPE PREPARATOIRE D'EXPERTS DU SIEGE A PREPARE DES PROJETS DE PCA POUR LES TRAVAUX DE LA PRESENTE REUNION. J'INVITE DONC TOUS LES ETATS MEMBRES A PRENDRE UNE PART ACTIVE AU PROCESSUS DE PREPARATION DES PCA, EN CREAT DES COMITES NATIONAUX PREPARATOIRES, POUR LES DIVERSES CONFERENCES A VENIR.

MONSIEUR L'INVITE D'HONNEUR,
MESDAMES ET MESSIEURS,

LES INITIATIVES DE L'UAT DANS LE CADRE DE L'INTEGRATION DES MARCHES REGIONAUX SONT, ENTRE AUTRES, LA PREPARATION D'UN TABLEAU REGIONAL D'ASSIGNATION DU SPECTRE DE FREQUENCES RADIO, L'HARMONISATION DU CADRE

DE POLITIQUES ET DE REGULATION AU NIVEAU REGIONAL, POUR NE CITER QUE CELLES-LA. CES ACTIVITES CONTRIBUENT A PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT DANS LES TIC ET, PAR LA MEME, A ACCELERER LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DES REGIONS ET DE L'AFRIQUE EN GENERAL. LE SECRETARIAT DE L'UAT ASSURE LA COORDINATION DE CES ACTIVITES A TRAVERS SES FORUMS DE DELEGUES EN-LIGNE ET SES REUNIONS. LES ETATS MEMBRES SONT CORDIALEMENT INVITES A PARTICIPER A CES ACTIVITES.

MONSIEUR L'INVITE D'HONNEUR,
MESDAMES ET MESSIEURS,

JE VOUS INVITE A VISITER LE SITE INTERNET DE L'UAT AFIN D'AVOIR UNE MEILLEURE IDEE DU RESTE DES ACTIVITES INITIEES PAR LE SECRETARIAT GENERAL AU PROFIT DE SES MEMBRES.

AVANT DE CONCLURE MON PROPOS, JE TIENS A INVITER TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'UAT A COMMUNIQUER AU SECRETARIAT GENERAL, LES NOMS DE LEURS CHEFS DE DELEGATION ET DE LEURS ADJOINTS, AFIN QUE L'EQUIPE DE L'UAT SOIT CONNUE BIEN AVANT L'OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA CRR-2004. CELA PERMETTRA AU SECRETARIAT DE PREPARER L'EQUIPE QUI SE CHARGERA DE DEFENDRE LES PCA LORS MEME DE LA CRR-2004 A GENEVE.

MONSIEUR L'INVITE D'HONNEUR,
MESDAMES ET MESSIEURS,

JE VOUDRAIS, POUR FINIR, SOUHAITER PLEIN SUCCES A LA REUNION DU GROUPE PREPARATOIRE D'EXPERTS DE LA REGION AFRICAINE POUR LA CONFERENCE REGIONALE DES RADIOCOMMUNICATIONS (CRR-2004).

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.

QUE DIEU VOUS BENISSE.

ALLOCUTIONS DE LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

N°	Allocution	Page
1.	Discours de clôture du ministre – Appendice 1	
2.	Allocution de clôture du Secrétaire général – Appendice 2	
3.	Allocution du Directeur général de l’Autorité nationale de la communication du Ghana – Appendice 3	

DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES
TELECOMMUNICATIONS A LA CLOTURE DE LA REUNION
DES EXPERTS AFRICAINS POUR LA PREPARATION DE LA
CONFERENCE REGIONALE DES RADIOCOMMUNICATION
ABIDJAN, DU 08-12 MARS 2004

Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général de l'UAT,
Monsieur le Président du CTCI,
Monsieur le Président du CNCA,
Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'ATCI
Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la RTI
Messieurs les Directeurs Généraux
Distingués délégués
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant tout de vous remercier encore une fois d'avoir confié à la Côte d'Ivoire l'organisation de la réunion du groupe d'experts africains pour la préparation de la conférence régionale des radiocommunications chargé de planifier la télévision numérique de terre dans les bandes de fréquences 174-230MHZ et 470-862MHZ.

Cette réunion étant la deuxième du genre organisée par l'UAT en Côte d'Ivoire en l'espace de 7 mois, a permis de mettre au point des propositions communes africaines (PCA) sur les différents sujets qui seront débattus à la conférence régionale des radiocommunications prévue à Genève du 10 au 28 mai 2004.

L'élément le plus marquant au cours de ces cinq jours de débat est sans doute la participation massive des Etats membres de l'UAT.

A cet égard, je voudrais vous renvoyer aux efforts destinés à permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix lors des assises de Genève par le biais du mécanisme des propositions communes africaines (PCA).

Permettez-moi de m'étendre un peu sur ce sujet pour dire qu'il laisse entrevoir de multiples avantages pour la région africaine, qui sont :

- la protection adéquate des stations de télévisions analogiques existantes ou en projet contre les brouillages préjudiciables de toutes origines,
- la transition douce et harmonieuse en vue du passage des systèmes analogiques aux systèmes numériques,

- la disponibilité des fréquences à tout moment et pour tous les pays, par un traitement juste et équitable des besoins.

Il n'est pas nécessaire de dire que cette approche favorisera une plus grande cohésion, en assurant des échanges avec les autres régions du monde présentes à la conférence.

Vous conviendrez avec moi que l'UAT ne pourra devenir un véritable outil pour régler les problèmes de l'Afrique dans le domaine des télécommunications en général et radiocommunications en particulier que si elle bénéficie de l'engagement, de la coopération et de l'appui nécessaires de la part de ses membres.

A cet effet, je tiens à féliciter le secrétaire Général de l'UAT pour toutes les initiatives prises dans ce sens.

Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs

J'ai la ferme conviction que la position que vous avez tous adopté sera défendue à Genève.

Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Pour finir, permettez-moi une fois encore de vous remercier, au nom du Président de la République son Excellence Laurent GBAGBO et du Gouvernement de Réconciliation Nationale, d'avoir consacré votre temps à répondre à l'invitation de l'UAT à cette conférence. Vos discussions ont, en effet, été très utiles et elles permettront sans doute de réaliser des progrès dans les domaines des radiocommunications, à travers l'action de l'Union. Je voudrais aussi vous exhorter à vulgariser les Propositions Communes Africaines et à leur garantir l'appui d'autres pays avant leur présentation à la Conférence Régionale des Radiocommunications.

Je ne saurais terminer sans vous souhaiter à tous et à toutes un bon retour dans vos pays respectifs.

C'est sur ces mots que je déclare officiellement close la réunion des experts africains pour la préparation de la conférence régionale des radiocommunications

Au revoir et à bientôt.

**Allocution du Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi, à la
cérémonie de clôture de la réunion du Groupe préparatoire d'experts de
la région Afrique pour la Conférence régionale des radiocommunications
(Abidjan 8-12 March 2004)**

Monsieur l'Invité d'honneur,
Honorables invités,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

« Celui qui plante des graines est appelé à récolter le moment venu ».

Les graines ont été plantées par :

- les Administrations – à travers leurs contributions à la Conférence (CRR-04) ;
- la CEPT et le Groupe Thalès – à travers les informations qu'ils ont fournies pendant la séance d'information ;
- la Côte d'Ivoire – pour avoir accueilli la réunion du GPE de la Région Afrique pour la CRR-04.

La récolte est représentée par les 41 projets de PCA. Il nous faut maintenant transformer les projets de PCA en PCA à part entière à travers le processus d'adoption.

Je voudrais donc exprimer ma gratitude au gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter la saison des récoltes pour la région Afrique dans le cadre des préparatifs de la CRR-04.

Je remercie les 27 Administrations d'avoir accepté de prendre part à cette réunion en se faisant représenter par soixante-quatre délégués. Cette réunion a connu un bon taux de participation.

Je tiens une fois de plus à exprimer ma gratitude à nos partenaires de la CEPT et du Groupe Thalès pour avoir offert leur assistance lorsque nous en avons éprouvé le besoin.

Les travaux de préparation des PCA sont en cours. Il nous reste encore à traverser les étapes ci-après :

- i. l'adoption des projets de PCA
- ii. la défense des PCA pendant la Conférence
- iii. la révision des PCA arrivées à maturité en marge de la Conférence
- iv. l'ajout des PCA en instance avant la Conférence en vue de leur adoption pendant les réunions consultatives de l'UAT prévues en marge de la Conférence.

J'invite donc les Administrations de l'UAT à renforcer leurs liens en vue de la CRR-04 afin de garantir une participation maximale et les meilleurs résultats.

Je souhaite un excellent retour chez eux à tous les délégués et espère les rencontrer à Genève, au mois de mai, pour la CRR-04.

Merci à tous de votre attention.

Au revoir.

**Allocution du Major John R. K.Tandoh, Directeur général de
l'Autorité nationale de la Communication du Ghana**

Monsieur le Président,
Honorable représentant du ministre chargé de la Communication,
Excellence Monsieur le Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi,
Monsieur le Président de l'ATCI,
Monsieur le Directeur général de l'ATCI,
Monsieur le Directeur général de la RTI,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Etant donné que c'est la toute première fois que je prends la parole à l'occasion de cette réunion, permettez-moi de saisir cette opportunité pour remercier le pays hôte, la Côte d'Ivoire, d'avoir accueilli la réunion dans cette belle ville d'Abidjan.

Nous sommes en effet très reconnaissants de la merveilleuse hospitalité qui nous a été accordée. Pour cela, nous remercions le gouvernement de Côte d'Ivoire et en particulier le ministre chargé de la Communication, le Directeur général de l'ATCI ainsi que le Comité préparatoire de la réunion et le laborieux personnel de l'Agence des télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI).

Je tiens aussi à féliciter M. Jean-Baptiste Kouakou, le président de la réunion, ainsi que l'ensemble du Bureau élu pour diriger nos assises, pour la maestria avec laquelle ils ont conduit les travaux de cette auguste assemblée.

Je ne suis guère surpris par cette performance parce que je connais les capacités de Yao, pour avoir passé quatre ans à ses côtés, au Bureau de régulation des radios de l'UIT, dont il a été successivement vice-président puis président. En effet, il fut le premier Africain à occuper le poste de président de cet important Bureau de l'Union internationale des télécommunications.

Je saisis également cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi, pour son élection à ce poste, et M. Gideon Mwakatobe, Coordinateur de la recherche et des programmes de radiocommunications de l'UAT, pour son rôle dans le maintien de l'UAT au goût du jour, grâce aux formidables qualités organisationnelles qu'il a démontrées depuis l'ère de l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT) jusqu'à l'UAT de nos jours.

Monsieur le Président,

Le succès de cette réunion ne saurait être évoqué sans mentionner le Groupe de travail technique présidé par M. Slimane Djimathène.

Cette réunion a en effet prouvé que l'Afrique, et plus particulièrement l'Union africaine des télécommunications (UAT), possède l'expertise qu'il faut pour délibérer et trouver des solutions techniques aux défis posés à l'industrie des télécommunications dans la région.

La radiocommunication (la télécommunication par les ondes radio) mérite une attention soutenue car elle peut se targuer d'être le moyen le plus indiqué de réaliser l'accès universel

dans les pays en développement où les réseaux câblés sont peu développés, notamment dans les zones rurales mal desservies.

Monsieur le Président, grâce à la convergence, les télécommunications, l'informatique et la radiodiffusion ont fusionné pour donner ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler le multimédia, grâce à l'application des technologies de transmission/émission en numérique.

C'est un premier pas vers la réduction de la fracture numérique et vers la traduction de cette réduction en opportunités numériques. L'Afrique ne saurait être du reste dans la course vers la numérisation en matière de radiodiffusion. Nous pouvons atteindre des sommets encore plus élevés grâce à des activités de recherche et de développement en matière de radiocommunication, telles que les études sur la propagation, dans les conditions environnementales particulières qui sont les nôtres. Cela est nécessaire parce que ces études de l'UIT ont été, la plupart du temps, conduites dans les régions tempérées.

Le cas de la propagation anormale des ondes radio en Afrique de l'ouest a fait l'objet de la publication du rapport du *Groupe de travail intérimaire du CCIR (IWP1/2 198)*.

Les autres sujets à étudier dans le cadre de la Résolution 5 de l'UIT sont entre autres :

- ☞ les dimensions de la réfractivité
- ☞ l'atténuation de la pluviosité, etc.

Cela contribuerait énormément à atteindre les objectifs fixés dans nos propositions, et particulièrement dans la PCA/04, dans le cadre de nos efforts pour conclure un accord unique devant régir la radiodiffusion dans les bandes III, IV et V. Cet accord devra contenir certains passages spécifiques des accords ST61 et GE 89, qui auront été identifiés par les activités de Recherche et de Développement (R & D), et non pas simplement appuyer les résultats desdites activités, menées en dehors de notre environnement climatique et météorologique particulier.

L'Unité de R & D peut aider l'UAT à élaborer les procédures de coordination devant être utilisées pour réviser les accords ST 61 et GE 89.

Cet accord devrait permettre à l'Equipe de planification de projets d'entreprendre l'opération de planification qui devra être définie sur la base de nos besoins spécifiques et de notre environnement climatique particulier.

Il nous faut également aborder la nécessité de réaliser la convergence. Les Administrations ayant deux agences différentes pour réguler la radiodiffusion et les télécommunications devront impliquer leurs homologues dans les discussions à venir du Groupe d'experts en radiocommunication. De cette manière, nous serons en mesure d'harmoniser efficacement les questions de régulation et de radiocommunication.

Monsieur le Président, je me dois, pour finir, de vous remercier de m'avoir donné l'occasion de prononcer cette allocution, et vous remercie de votre aimable attention.

Motion de remerciements et de félicitations aux autorités de la République sœur de Côte d'Ivoire

Nous, délégués des pays de l'Afrique à la réunion préparatoire du groupe d'Experts de la région africaine pour la Conférence Régionale des Radiocommunications, tenue du 8 au 12 mars 2004 dans la belle ville d'Abidjan, tenons à remercier les autorités ivoiriennes sous la haute conduite du Président de la République, son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, pour la sécurité et la sérénité dans lesquelles se sont déroulés nos travaux.

Félicitons les responsables et le personnel de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) pour son efficacité dans l'organisation, la disponibilité logistique dont nous avons bénéficié et l'atmosphère fraternelle qui ne nous a pas fait défaut tout au long de cette réunion.

Nous voudrions témoigner sincèrement notre reconnaissance à l'Union Africaine des Télécommunications initiatrice de ladite réunion et à tous ceux qui ont sponsorisé cette réunion, en l'occurrence la RTI, Côte d'Ivoire Telecom, Telecel et Orange.

Que nos félicitations aillent à tous les intervenants qui, de part leur dynamisme, ont agréablement animé les séances d'information notamment la CEPT et le groupe THALES.

Invitons tous les pays africains à avaliser les projets de propositions communes élaborées et à évidemment les soutenir au cours de la Conférence Régionale des Radiocommunications qui se tiendra au mois de mai à Genève.

Fait à Abidjan, le 12 mars 2004

Les participants à la réunion.

LISTE CONSOLIDÉE DES PARTICIPANTS

N°	Pays/ Organisation		Nom & adresse	Tél/fax/e-mail
AFRIQUE DE NORD				
1.	Algérie	1	DJEMATENE Slimane ANF 4 bd Ktrim Belkacem Alger	Tél: + 213 70 92 60 21 Fax: + 213 21 73 17 71 Email : slimane.djematene@ties.itu.int
2.	Egypte	2	FAROUK Abd EL HAFIZ Mohamed Samir ERTU Cornish el-nil, Le Caire Egypte	Tél: + 202 592 4112 Fax: + 202 592 4112 Email : frouksamer@hotmail.com
		3	YOUSSEF TAREK	
AFRIQUE DE L'OUEST				
3.	Burkina Faso	4	ZABRE Souleimane Sce contrôle des fréquences ARTEL ouaga	Tél: + 226 35 81 08/09 Fax: + 226 33 50 39 Email : souleimanezab@ouTél.hf
4.	Cap Vert	5	GOMES David Direcção Geral das Comunicações B. postal 07 Paia Rep. Du Cap Vert	Tél: + Fax: +238 61 30 69 Email : david.gomres@MIH.gov.~
5.	Côte d'Ivoire	6	BALI BI ZA ATCI	Tél. : 225 20 34 49 83
		7	KADJO AKANI JEAN MARCEL ATCI	Tél. : 225 20 34 59 87
		8	BINI KOUAME ATCI	Tél. : 225 20 34 49 76
		9	KESSE ANGAMAN ATCI	Tél. :
		10	KOFFI SIMON ATCI	Tél. : 225 20 34 49 73
		11	KONE SIAKA ATCI	Tél. : 225 20 34 59 70
		12	ASSOUMOU REGINA ATCI	Tél. : 225 20 34 49 80
		13	BOUO BELLA ATCI	Tél. : 225 20 34 49 28
		14	BLAFOND ESTELLE ATCI	Tél. : 225 20 34 59 57
		15	KOFFI KOUMA ALEXIS Ministère de la Communication	Tél. : 225 20 22 96 64
		16	KABRAN NESTOR ATCI	Tél. : 20 34 42 74
		17	AKA GERTRUDE ATCI	Tél. 20 34 49 92
		18	KISSI N'DA ROBERT RTI	Tél. 225 22 44 06 61
		19	AKAFOU AFFOU RTI	Tél. 225 22 44 78 26
		20	YAO KONAN DAVID ATCI	Tél. : 225 21 26 58 73
		21	PAUL ALFRED KADIO RTI	Tél. 225 22 48 62 61
		22	N'GUESSAN Z. SYLVAIN TELECEL	
		23	M'POUET APETE Sylvestre ATCI	Tél. : 225 20 34 49 77
		24	ADON ABOUA Séverin ATCI	Tél. : 225 20 34 59 89

N°	Pays/ Organisation		Nom & adresse	Tél/fax/e-mail
		25	TROLI Bi Kahou ATCI	Tél. : 225 20 34 49 77
		26	N'CHO Adon Joseph ATCI	Tél. : 225 20 34 49 68
		27	Bertin KOFFI ATCI	TÉL. 225 20 34 49 77
		28	OKOU Narcisse ATCI	Tél. : 225 20 34 49 77
		29	EKISSI BENE ATCI	Tél. : 225 20 34 45 09
		30	YAO KOUAKOU JEAN BAPTISTE ATCI	Tél. 225 20 34 43 51
		31	SIDIBE MAMADOU SEDACI Canal Horizons	
6.	Gambie	32	M. BAI Sanyang Manager Television Engineering	Tél: + 220 437 44 73 Fax: + 220 437 42 42 Email : baisanyang@hotmail.com
7.	Ghana	33	ANKUMAH BENJAMIN NCA	Tél. +233-21776621
		34	LARYEA JOHN PATRICK NCA Box CT 1568 Cantonnements Accra	Fax. +2233 21 76 3449 pjlaryea@hotmail.com
		35	AMISSAH OCRAN BERNARD NCA	Kocran@yahoo.com
		36	MAJOR JHON TANDOH National Communication Authority	John.tandoh@ties.itu.int
8.	Guinée-Bissau	37	M. Clode SANHA	Tél : +245 20 48 76 Email: clodesanha@yahoo.com.br
		38	SA PEDRINHO	Tél. : 245 20 48 73/74 Fax : 245 20 48 76 Email : icgb@mail.bissau.net
9.	Mali	39	M. Traoré Nouhoum Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM)	Email : nouhoum_traore@yahoo.fr (223)2214205/6745643 Fax : 2214205
		40	M. Traoré Bangaly Fodé Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM)	Email : madoudefo@yahoo.fr (223)2214205/62 fax : 2214205
		41	M. Coulibaly Sékou Ministère de la communication & de Nouvelles Technologies de l'Information Bamako BP116 mali	Tél: + 223 222 06 00 Fax: + 223 223 30 54 Email : scoulibaly@sotelma.ml
		42	M. Maïga Abdramane Service relations inter, SOTELMA Bp 740 bamako	Tél: + 223 223 35 09 Fax: + 223 223 04 30 Email : adrouja@sotelma.ml
		43	Traoré Cheick Oumar Sce gestion des fréquences, CRT BP116 Bamako	Tél: + 223 223 14 90 Fax: + 223 223 14 94 Email : cotraore@sotelma.ml
		44	ANANFO MOHAMED CISSE SOTELMA	Tél/fax 002232218360 Email anafo@sotelma.ml
10.	Niger	45	M. Brah Maman Bachir Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) Directeur Sectoriel des Télécommunications	Tél : +227 73 9008 Fax : +227 738591 Email : arm@intnet.ne
		46	Mme Amadou Mariama Zeno Directrice des postes et télécommunications Min. de la communication B. P. 452 Niamey	Tél : +227 72 3586 / 73 30 97 Fax : +227 72 5028 Email : drpt@intnet.ne
11.	Sénégal	47	FAYE MANSOUR Ingénieur des télécommunications Min de l'information et de la coopération panafricaine ds les NTIC 58, bd de la république BP 4027 Dakar	Tél : + 221 823 10 65 Fax : +221 821 45 04 Email : fayemanou@hotmail.com

N°	Pays/ Organisation		Nom & adresse	Tél/fax/e-mail
		48	PAPA CIRE CISSE ART – Responsable des Radiocommunications Bp 14130 Dakar Fann	Tél : + 221 8690379 Fax : +221 8690370 Email : pc.cisse@art.sn
12.	Togo		AWANDI MODENA ART& P BP 358 Lomé Fax (228) 2228612	Tél/fax 2266809 Email : modena@artp.kg
AFRIQUE CENTRALE				
13.	Ouganda	49	SENGENDO GEOFFREY P.O. BOX 7376, KAMPALA CCOLVILLE STREET	Tél/fax : 256 41 34 88 32 Fax : 256 413 48830 Geks_75@hotmail.com
14.	Burundi	50	BIZINDAWI DEO ARCT	Tél. : 257 21 02 76 Fax : 257 24 28 32 Email : deobizi@yahoo.com
15.	Cameroun	51	Mbega Hilaire Cameroun bp 16 34 Yaoundé	Tél : + 237 77 86 402 Fax : +237 220 4340 Email : mbega-hills@hotmail.com
		52	Moundou Pierre Chef de délégation du Cameroun Min PTT BP MINPT YAOUNDE	Tél : + 237 223 14 58 Fax : +237 223 15 10 Email : moundoupierre@hotmail.com
		53	Mouhamadou Awallou ART BP 6132 Yaoundé	Tél : + 237 223 03 80 Fax : +237 223 37 48
16.	Congo	54	BOUYOU FRANCOIS Min. PTT	Tél. : 242 811933 Fax : 242 8119 34
	République démocratique du Congo	55	MUMAY JEAN AV. KUNZULU 9 bis Q.12 Ndjili (ARPTC)	Tél. : 243 89 55 349 mulubamumayi@yahoo.fr
17.	Rép. centrafricaine	56	OLOUAMAT GERVAIS Min. Commerce	05 08 39 14 (236) 50 36 35
18.	Gabon	57	M. Firmin NGOYE	Tél. : 241 78 78 18 Fax : 241 74 83 84 Email : Firmin.ngoye@int.ga
		58	M. William MOUNGALA	Email : w.moungala@gabontelecom.ga Tél. : (241) 78 79 45 Cell : (241) 27 14 67 Fax : (241) 78 79 79
19.	Sao Tomé & Principe	59	QUARESMA Sacramento Cecilo Ingénieur des Réseaux & Services Av. Presidente KWAME N'KRUMAH	Tél. 229 226 085 239 907 919 Email : cquaresm@hotmail.com
AFRIQUE DE L'EST				
20.	Erythrée	60	M. Zerai Teklehaimanot Mogos Director, Standars & Regulations Division Communications Department Minsitry of Transport & Communications P. O. Box 4918 Asmara, Erythrée	Tél: +291 1 126 965 Fax: + 291 1 12 69 66 Email: zeraite@eol.com.er
21.	Ethiopie	61	M. Mulat Agumas Ethiopian Telecommunications Agency P. O. Box 9991 Addis Abeba, Ethiopie	Tél: +251 1 656011 Fax: +251 1 655763 Email: mulat.Agumas@ties.itu.int
22.	Kenya	62	M. Boruett Leo K. Communications Commission of Kenya (CCK)	Tél: +254 20 4349111 Fax: +254 20 4445386 Email: lkboruett@cck.go.ke
		63	OBAM Onyango Daniel Com radio technology expert Ministry of transport & comm	Tél : + 254 202719953 Fax : + Email : daniel_obam@yahoo.com
23.	Madagascar	64	Rabemanotrana Rakotoarimanana Office Malagasy d'Etudes et de Régulation des Télécommunications (OMERT)	Tél : + Fax : +261 20 2221516 Email : omert@dts.mg

N°	Pays/ Organisation		Nom & adresse	Tél/fax/e-mail
24.	Tanzanie	65	Magesa Johannes A.K. Senior Frequency Spectrum Engineer Tanzania Communications Regulation Authority P.O Box 474 Dar es salam	Tél : + 255 22 211 89 47 Fax : +255 22 211 66 64 Email : jakmagesa@tcc.go.tz jakmagesa@hotmail.com
		66	Taha Amour Usi Ag chief broadcasting officer Tanzania Communications Regulation Authority P.O Box 474 Dar es salam	Tél : + 255 22 211 89 47 Fax : +255 22 211 66 64 Email : tahausi@yahoo.com
		67	Majef Yusi	
25.	Ouganda	68	SENGENDO GEOFFREY P.O. BOX 7376, KAMPALA CCOLVILLE STREET	Tél : 256 41 34 88 32
		69		
AFRIQUE AUSTRALE				
26.	Botswana	70	M. Tshoganetso Kapletswe Botswana Telecommunications Authority (BTA)	Email: kepaletswe@bta.org.bw
		71	M. Maruping Thapelo Botswana Telecommunications Authority (BTA)	Tél: +267 395 77 55 Fax: +267 39 57976 Email: maruping@bta.org.bw
27.	Lesotho	72	MOTLATSI MONYANE	Tél. 266 22 32 2500 Motlatsi.mouyane@radiolesotho.co.ls
28.	Afrique du sud	73	M. Albert Koffeman Sentech Ltd Afrique du sud	Tél : + 27 11 471 4553 Fax : +27 11 691 7111 Email: koffeman@sentech.co.za or koffeman@mweb.co.za
		74	M. Dingane Dube Senior Manager, Gov Regulatory Affairs Sentech Ltd Afrique du sud	Tél : + 27 11 691 7000 Fax : +27 11 691 7111 Email: dubed@sentech.co.za
		75	M. Gavin Morkel Department of Communications Afrique du sud	Email: gavin@doc.pwv.gov.za Tél. : 27 12 42 78 233 Fax : 27 12 427 81 59
		76	M. siyabonga Copiso Afrique du sud	Email: scopiso@issa.org.za Tél. : 27 21 859 73 09 Fax : 27 21 859 73 24
		77	Ms. Lengosane V. D Mamthapelo Afrique du sud	Tél : + 27 12 427 81 51 Fax : +27 12 427 80 59 Email: mathapel@doc.gov.za
		78	LUMKO MTIMDE 164 KATHERINE STREEET Box XI0002 DTON 2146 (ICASA)	Tél. : 27 11 32 18 207 Fax : 27 11 32 18 537 Email : imtim@icasa.org.za
		79	PERTER ZIMRI 164 KATHERINE STREEET Box XI0002 DTON 2146 (ICASA)	Tél. : 27 11 32 18 316 Fax : 27 11 32 18 538 Email pzimi@icasa.org.za
		80	Gerdus Van Eeden 251 Oak Ave Randburg 2125 (MULTICHOISE)	Tél. : 27 11 28 93 494 Fax : 27 11 28 93 888 Email : gvaneeden@multichoice.co.za
29.	Zambie	81	M. Kephass Masiye Communications Authority Zambie	Tél: + 260 1 241236 Fax: + 260 1 246701 Email: kmasiye@caz.gov.zm
30	Zimbabwe	82	SREWU BAXTON N° 30 the chase Mt Pleasant Harare	Tél : 263 4 333032 Fax : 263 4 333041 Email : baxton.sirewu@potraz.gov.zw
ORGANISATIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES				
31	Groupe Thalès	83	M. Philippe MEGE Groupe Thalès	Email: Philippe.MEGE@fr.thalesgroup.com

N°	Pays/ Organisation		Nom & adresse	Tél/fax/e-mail
		84	M. Pierre VASSEUR Directeur adjoint des études avancées Groupe Thalès	Tél: + 331 34903193 Fax: + 331 34903001 Email: pierre.vasseur@thales-bm.com
32.	CEPT	85	Jim Connolly Chairman CEPT ECC Working group Frequency Management Senior Manager Spectrum Management & Competitions Commission for Communications Regulation, Ireland.	Tél: +353 (0)1 804 9635 Mobile: +353 (0)86 828 3561 Email: jim.connolly@comreg.ie
		86	Chris van Diepenbeek (Chairman of CEPT ECC).	Email: chris.vdiepenbeek@at-ez.nl
		87	M. Jean-Jaques Guitot ANFR France	Email : guitot@anfr.fr
SECRETARIAT DE L'UAT				
33		88	M. AKOSSI AKOSSI Secrétaire général UAT	Tél: +254 20 216678 Fax: +254 20219445 Email: sq@atu-uat.org
		89	M. Gideon Mwakatobe Coordinateur de la recherche et des programmes de radiocommunications UAT	Tél: +254 20 216678 Fax: +254 20219445 Email: sq@atu-uat.org
		90	Mlle Jenta A. Awino Secrétaire administrative UAT	Tél: +254 20 216678 Fax: +254 20 219445